



Un Centre  
International  
pour la  
Fertilité des  
Sols et le  
Développement  
Agricole

# Responsabilisation des Paysans pour une Participation Effective aux Prises de Décisions





# Responsabilisation des Paysans pour une Participation Effective aux Prises de Décisions

Par

S. Kofi Debrah  
et  
E. Suzanne Nederlof



Un Centre International pour la Fertilité des Sols  
et le Développement Agricole

Division Afrique  
Programme Politique et Marché  
Lomé, Togo

Décembre 2002

**IFDC—Un Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole**  
**P.O. Box 2040**  
**Muscle Shoals, AL 35662 (U.S.A.)**

Téléphone: +1 (256) 381-6600  
Télécopie: +1 (256) 381-7408  
E-Mail: [general@ifdc.org](mailto:general@ifdc.org)  
Site Web: [www.ifdc.org](http://www.ifdc.org)

Les publications de l'IFDC paraissent dans *IFDC Publications*, General Publication IFDC. Le catalogue des publications de l'IFDC est disponible gratuitement.

## Préface

*Les paysans sont les premiers utilisateurs des sols et comme tels, ils constituent d'importants acteurs dans la préservation de l'intégrité des sols et les prises de décisions relatives à son utilisation. Et pourtant, les décisions politiques affectant directement ou indirectement le fonctionnement du système (achat ou production, utilisation, production primaire, transformation, commercialisation consommation finale des intrants) sont souvent prises sans la participation du paysan. Le niveau de consultation effective et d'échange d'idées entre les paysans et les décideurs du secteur public a été faible jusqu'ici, essentiellement en raison de l'inexistence d'organisations paysannes nationales fortes représentant réellement les paysans de la base. Si la situation s'inversait, les paysans seraient suffisamment responsabilisés pour participer pleinement en tant que partenaires aux prises de décisions affectant l'agriculture dans son ensemble.*

*Le Programme Politique et Marché (PPM) constitue l'un des trois programmes de la Division Afrique de IFDC – un Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole. Grâce à un certain nombre de projets liés, le PPM cherche à améliorer l'environnement socio-économique et politique pour l'amélioration de la fertilité des sols en Afrique subsaharienne. Un de ces projets est celui relatif aux Environnements Socio-économiques et Politiques Propices à l'Amélioration de la Fertilité des Sols (FASEPE). Dans le cadre du FASEPE, l'accent est mis sur la facilitation d'un partenariat entre trois importants groupes d'acteurs : les décideurs du secteur public, les distributeurs d'intrants du secteur privé et les organisations paysannes, qui sont appelés à investir collectivement dans l'amélioration de la fertilité des sols en vue d'une intensification de l'agriculture. Les activités et les fonctions des décideurs du secteur public sont relativement bien connues, mais l'on sait peu de choses sur les distributeurs d'intrants du secteur privé ou des organisations paysannes qui doivent maintenant entrer en partenariat afin de combler le vide créé dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest par le désengagement des gouvernements de la participation directe dans l'approvisionnement en intrants. Des études exploratoires étaient nécessaires pour comprendre les structures et le fonctionnement des organisations paysannes dans le but de les préparer à devenir des partenaires efficaces pouvant influencer les décisions relatives à leurs intérêts, en tant que premiers utilisateurs de la base des ressources que sont les sols. En 1999 et 2000 le projet a mené des études exploratoires sur des organisations paysannes au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana et au Mali pour comprendre la manière dont les paysans s'organisent pour défendre leurs intérêts et dont ils participent aux prises de décisions qui les affectent en tant que groupe. En mai 2001, le projet a co-organisé au Burkina Faso un atelier régional à l'intention d'agriculteurs et d'organisations paysannes venant de neuf pays ouest africains afin de partager leurs expériences et d'élaborer un plan commun de mise en réseau.*

*Le présent rapport examine la question de la responsabilisation des paysans à travers les organisations paysannes et présente les conclusions d'une étude exploratoire des organisations paysannes dans trois pays. Il s'agit d'un nouveau domaine pour l'IFDC qui est convaincu que les questions de fertilité des sols et d'intensification de l'agriculture ne relèvent pas exclusivement des décideurs du secteur public mais qu'elles doivent impliquer la participation des paysans et des distributeurs d'intrants. Ces études qui ont mis en évidence les forces, les faiblesses, les opportunités, les risques et les aspirations des organisations paysannes, ont permis une meilleure compréhension de leur fonctionnement et de leurs activités. En particulier, l'analyse de la situation et les questions qui en découlent constituent la base de notre intervention et des activités de collaboration qui permettront de préparer les paysans à participer effectivement aux prises de décisions.*

*Bien que de nombreuses personnes et organisations aient effectivement participé à l'étude, nous sommes particulièrement reconnaissants de la contribution des agriculteurs et de leurs organisations. Le Ministère néerlandais de la Coopération pour le Développement (DGIS) a non seulement financé le projet FASEPE mais aussi encouragé l'IFDC à considérer les organisations paysannes comme des groupes cibles importants ne devant pas être marginalisés dans les prises des décisions concernant la production agricole et l'industrie agro-alimentaire. Pour cela et pour leur soutien continu, nous leur sommes reconnaissants.*

Amit H. Roy  
Président Directeur Général



## Table des Matières

Introduction .....	1
Responsabilisation des paysans : comment y parvenir? .....	1
Définition de la responsabilisation des paysans .....	1
Processus de responsabilisation des paysans .....	2
Rôles essentiels des organisations paysannes .....	3
Le rôle de cadre de concertation .....	3
Le rôle de représentation et de liaison .....	3
Le rôle d'exécution d'activités de groupe et de prestation de services .....	3
Types d'organisations paysannes .....	4
Organisations paysannes par type d'activités .....	4
Organisations paysannes selon l'origine .....	4
Caractéristiques des organisations paysannes efficaces .....	5
Situation des OP au Burkina Faso, au Ghana et au Mali .....	5
Méthodologie .....	5
Phases d'exploration et phase d'apprentissage .....	5
Phase de développement ou de mise en œuvre .....	6
Situation des OP dans les pays de l'étude .....	6
Burkina Faso .....	6
Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP) .....	7
Le Conseil National des Professionnels Agricoles du Burkina (CNPA/B) .....	8
L'Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina (UNPJA/B) .....	9
L'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC/B) .....	10
Le Cadre de Concertation entre Organisations Faitières (CCOF) .....	10
Chambre d'agriculture .....	11
Ghana .....	11
OP organisées autour des produits agricoles .....	11
L'Association des Producteurs de Cacao, Café et Karité (CCSFA) .....	12
L'Association des Producteurs de Semences (APS) .....	13
L'Association des Producteurs et Exportateurs de Légumes (VEPEAG) .....	13
OP non basées sur les produits agricoles .....	14
OP soutenues par les églises .....	14
L'Association Nationale des Paysans et Pêcheurs du Ghana (GNAFF) .....	15
Mali .....	15
Le Groupe Syndical du Coton, SYCOV/SYVAC .....	16
L'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) .....	16
Chambre d'Agriculture (APCAM) .....	17
Organisations paysannes : forces, faiblesses, opportunités et risques .....	18
Forces communes .....	18
Faiblesses communes .....	18
Opportunités communes .....	18
Risques communs .....	22
Situation des organisations paysannes au niveau sous-régional .....	22
Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) .....	22
Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) .....	23
Réseau des Opérateurs Economiques du Secteur Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ROESAO) .....	24

## Table des Matières (la suite)

Analyse des SWOT : Les organisations paysannes au niveau régional .....	24
Forces .....	24
Faiblesses .....	25
Opportunités .....	25
Risques .....	25
Stratégies d'intervention en matière de responsabilisation des paysans .....	25
Niveaux d'intervention .....	26
Les activités de responsabilisation en cours .....	26
Au niveau national .....	27
Burkina Faso (Etude de l'UNPC/B) .....	27
Ghana (Réunion Consultative de la GNAFF) .....	27
Au niveau sous-régional .....	28
Atelier de sensibilisation et d'identification des activités .....	28
Atelier de consultation et de formation pour les dirigeants des OP .....	29
Activités futures de responsabilisation .....	29
Principes directeurs .....	29
Le point sur les objectifs de l'IFDC .....	30
Collaboration avec les bailleurs de fonds et autres organismes .....	30
Accès aux informations sur les marchés et sur les prix .....	30
Activités spécifiques .....	31
Conclusion .....	31
Références Bibliographiques .....	32



## Sigles

<b>ACDI</b>	Agence Canadienne pour le Développement International
<b>ADRA/AADS</b>	Agence Adventiste pour le Développement et le Secours
<b>AFAMIN</b>	Réseau Africain d'Information sur le Marché Agricole
<b>AOPP</b>	Association des Organisations Professionnelles Paysannes
<b>APCAM</b>	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
<b>APDE</b>	Association des Projets de Développement des Eglises
<b>CA</b>	Chambre d'Agriculture
<b>CARE</b>	Cooperation for Assistance and Relief Everywhere
<b>CATWELL</b>	Services de Secours Catholiques (CRS)
<b>CCD</b>	Convention pour Combattre la Désertification
<b>CCOF</b>	Cadre de Concertation entre Organisations Faïtières
<b>CCSFA</b>	Association des Producteurs de Cacao Café et Karité
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CFDT</b>	Compagnie Française du Développement des Textiles
<b>CILSS</b>	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CLUSA</b>	Cooperative League of the United States of America
<b>CMDT</b>	Coopération Malienne pour Développement des Textiles
<b>CNCR</b>	Conseil National de Coopération et Concertation des Ruraux
<b>CNPA/B</b>	Conseil National des Professionnels Agricoles du Burkina
<b>COCOBOD</b>	Conseil de Commercialisation du Cacao
<b>DGIS</b>	Ministère Néerlandais de la Coopération pour le Développement
<b>DISP</b>	Distributeurs d'Intrants du Secteur Privé
<b>EIU</b>	Economist Intelligence Unit
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FASEPE</b>	Environnements Socio-économiques et Politiques Propices à l'Amélioration de la Fertilité des Sols
<b>FENOP</b>	Fédération Nationale des Organisations Paysannes
<b>FEPA-B</b>	Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina
<b>FIPA</b>	Fédération Internationale des Producteurs Agricoles
<b>FRON</b>	Fédération des Riziculteurs de l'Office du Niger
<b>GNAFF</b>	Association Nationale des Paysans et des Pêcheurs du Ghana
<b>GPC</b>	Groupements des Producteurs de Coton
<b>GTZ</b>	German Technical Cooperation
<b>IFDC</b>	Un Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole
<b>MA</b>	Ministère de l'Agriculture
<b>MAA</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
<b>MEST</b>	Ministère de l'Environnement, de la Science et de la Technologie
<b>MMDE</b>	Ministère du Développement de la Main-d'œuvre et de l'Emploi
<b>OHVN</b>	Opération Haute Vallée du Niger
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP</b>	Organisation Paysanne
<b>PADLOS</b>	Programme d'Appui au Développement Local au Sahel
<b>PAOPA</b>	Plan d'Action pour l'Emergence des Organisations Professionnelles Agricoles
<b>PAOSA</b>	Plan d'Action pour l'Organisation du Secteur Agricole
<b>PASA</b>	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole

<b>PASAOP</b>	Programme d'Appui au Secteur Agricole et aux Organisations Professionnelles
<b>PISSA</b>	Programme d'Investissement du Sous-Secteur des Services Agricoles
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPM</b>	Programme Politique et Marché
<b>R&amp;D</b>	Recherche et Développement
<b>RECAO</b>	Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest
<b>ROESAO</b>	Réseau des Opérateurs Economiques du Secteur Agroalimentaire de l'Afrique de l'Ouest
<b>ROPPA</b>	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
<b>SDC</b>	Agence Suisse pour le Développement et la Coopération
<b>SOFITEX</b>	Société Burkinabé des Fibres et Textiles
<b>SOPROFA</b>	Société de Promotion des Filières Agricoles
<b>SYCAV</b>	Syndicat pour la Valorisation des Cultures cotonnière et vivrière au Mali
<b>SYCOV</b>	Syndicat des Producteurs de Coton et de Vivrier
<b>UCOBAM</b>	Union Nationale des Coopérations Agricoles et Maraîchères du Burkina
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNFA</b>	Uganda National Farmers' Association
<b>UNJPA-B</b>	Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina
<b>UNPC-B</b>	Union Nationale des Producteurs du Coton du Burkina
<b>USAID</b>	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
<b>VETEAG</b>	Association des Producteurs et Exportateurs de Légumes du Ghana

# Responsabilisation des Paysans pour une Participation Effective aux Prises de Décisions

## Introduction

Les paysans, les commerçants et les décideurs politiques qui vivent de l'approvisionnement, de la distribution et de l'utilisation des intrants agricoles ont des intérêts directs dans les décisions qui affectent l'intégrité des sols, et partant de la productivité agricole. Les paysans utilisent avant tout la terre pour la production agricole et sont donc inextricablement liés à la sécurité alimentaire. Les commerçants fournissent les intrants, achètent les matières premières, ajoutent de la valeur et commercialisent les produits finaux. Les décideurs politiques se soucient de la productivité des sols parce qu'elle se rapporte à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Avant la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel et des réformes dans le secteur agricole, l'Etat était directement impliqué comme acteur principal dans plusieurs activités de la filière agricole. Depuis le début jusqu'à la moitié des années 80, l'environnement politique et socio-économique dans certains pays africains a fondamentalement changé. L'Etat n'est plus directement impliqué dans l'acquisition des intrants, dans la production, dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Il apprend désormais à traiter avec les entités qui assument ces fonctions. D'autre part, les paysans commencent à réaliser qu'ils ne peuvent plus compter sur le soutien direct de l'Etat et qu'ils doivent apprendre à négocier leurs intérêts avec le gouvernement et le secteur privé dans le contexte de l'économie de marché. Ainsi, les paysans doivent se montrer forts à tous les niveaux et vis-à-vis de leurs partenaires (décideurs, secteur privé, etc.). La nouvelle attitude des acteurs consistant à s'adapter les uns par rapport aux autres n'est pas encore assimilée et les mécanismes par lesquels le dialogue et la négociation peuvent s'opérer effectivement ne sont pas encore mis en place. De plus, les acteurs concernés n'ont pas encore acquis toutes les capacités nécessaires pour faire face à la nouvelle situation. Cette capacité doit être développée ou renforcée si chacun doit effectivement jouer le rôle qui lui revient.

Le Programme Politique et Marché (PPM), un des trois programmes de la Division Afrique de l'IFDC vise à améliorer l'environnement socio-économique et politique pour l'amélioration de la fertilité des sols. Le PPM comprend un projet qui facilite le partenariat entre trois groupes d'acteurs importants : les décideurs du secteur public, les distributeurs du secteur privé et les organisations paysannes (Figure 1). Dans le composant organisations pay-

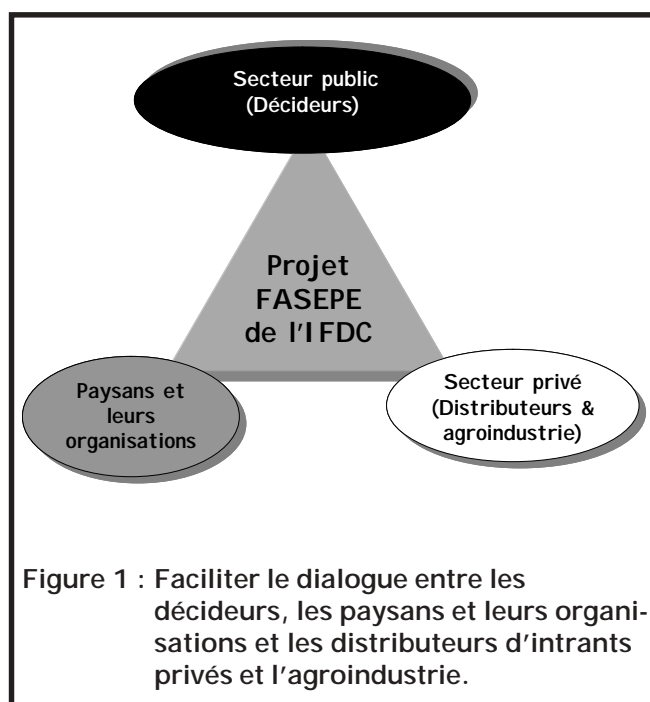


Figure 1 : Faciliter le dialogue entre les décideurs, les paysans et leurs organisations et les distributeurs d'intrants privés et l'agroindustrie.

sannes du triangle de partenariat, le projet s'attèle à responsabiliser les organisations paysannes pour leur participation effective dans la prise de décisions relatives à une multitude de questions au niveau local, préfectoral, régional et national. La responsabilisation doit être assurée dans les domaines suivants : recherche agricole, production, transformation, commercialisation et consommation. Un accent particulier devra être mis sur la gestion des ressources naturelles.

## Responsabilisation des paysans : comment y parvenir?

### Définition de la responsabilisation des paysans

La présente étude a adopté la définition de la responsabilisation des paysans proposée par Beaudoux et al (2001) et Sharma (2001). Beaudoux et al. définissent la responsabilisation des paysans dans son sens minimaliste comme étant le "*développement des capacités des paysans à initier des actions de leur propre chef ou à influencer les décisions qui affectent leurs activités économiques et sociales*". Sharma quant à lui définit la responsabilisation des paysans comme "*une activité qui mobilise et incite les membres d'une communauté agricole à provoquer des changements au sein des organisations*".

La situation économique changeante et le désengagement de l'Etat de la prestation des services agricoles ont conjointement contribué à faire de la responsabilisation des paysans une priorité pour la plupart des gouvernements et des bailleurs de fonds. Malheureusement, la responsabilisation des paysans a été accueillie avec peu d'enthousiasme par certains en raison des conflits potentiels qu'elle peut engendrer au sein des sociétés<sup>1</sup>. Bien que ce risque soit réel particulièrement dans les cas où la responsabilisation des organisations paysannes réduit le pouvoir des autres institutions, cela ne signifie ou ne provoque pas nécessairement des conflits ou des confrontations. Tant que ces organisations ne cherchent pas à remplacer ou à réduire les pouvoirs de ces institutions, il n'y a normalement pas de conflit. Un exemple de responsabilisation est celui qui consiste à encourager des organisations paysannes à créer et à gérer les unions d'épargne et de crédit. Ces structures ne remplacent pas nécessairement les institutions financières existantes, étant donné que peu d'entre elles s'occupent spécialement des petits exploitants agricoles.

### Processus de responsabilisation des paysans

Le processus de responsabilisation des paysans peut revêtir plusieurs formes. Sharma (2001) uti-

1. Parce que tout processus de changement fait des gagnants et des perdants potentiels, les conflits et les confrontations sont inévitables.

lise l'approche de la *Planification et de l'Action Appréciatives* (PAA) comme faisant partie du paquet de responsabilisation à faible coût pour les femmes du Népal. L'approche de la PAA est basée sur une intervention à trois niveaux : responsabilisation pour l'alphabétisation, responsabilisation pour la participation économique et responsabilisation pour la défense des intérêts.

Selon la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA) et selon Pertev et King (2000), la responsabilisation des paysans consiste à aider les paysans à s'organiser. Par conséquent, les paysans à faibles ressources ne peuvent pas être responsabilisés s'ils n'ont pas une organisation capable de les représenter au niveau local, préfectoral, national, régional et mondial. Tout processus de responsabilisation des paysans doit nécessairement toucher les paysans à la base, parce que les groupes de paysans à la base constituent les pièces maîtresses du processus. Toutefois, ces groupes restent fragiles et faibles s'ils ne se structurent pas eux-mêmes pour se positionner à des niveaux plus élevés. De même, toute structure qui ne dispose pas d'un socle constitué de groupes de paysans proactifs et dynamiques à la base est une organisation non viable et non représentative.

En résumé, le processus de responsabilisation des paysans consiste fondamentalement à :

- Renforcer les compétences des paysans (exemple : l'alphabétisation, les compétences techniques et commerciales, etc.).
  - pour accroître leur participation économique et leur bien-être.
  - pour améliorer leur capacité de négociation et de défense dans tous les forums.
  - pour leur faire prendre conscience de leurs responsabilités afin qu'ils soient en mesure de participer et d'influencer les politiques qui les affectent, eux-mêmes et leurs activités.
- Renforcer les structures des organisations paysannes à la base, au niveau national et mondial afin qu'elles deviennent une entité forte capable de réaliser ce qui précède.

## **Rôles essentiels des organisations paysannes**

Une fois que les paysans individuels sont initiés aux organisations et sont suffisamment responsabilisés, ils ont des rôles essentiels à jouer dans la situation actuelle où les gouvernements ne sont plus directement impliqués dans l'acquisition des intrants, la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Les organisations paysannes peuvent jouer trois rôles essentiels : (1) rôle de cadre de concertation, (2) rôle de représentation et de liaison et (3) rôle d'exécution des activités de groupes et de prestation de services aux membres.

### ***Le rôle de cadre de concertation***

Les organisations paysannes servent souvent de cadre où les paysans se rassemblent pour discuter de ce qu'ils ont en commun. Certains cadres sont formels et sont programmés à des intervalles prédéterminés (exemple assemblées générales annuelles) alors que d'autres peuvent être convoqués sous forme d'assemblées extraordinaires pour l'examen d'un sujet d'importance particulière. Qu'elles soient formelles ou informelles, ces assemblées offrent l'occasion aux paysans de discuter des questions relatives aux membres ou des questions d'intérêt général ou externes aux organisations. Le forum est souvent convoqué à différents niveaux de l'organisation (local, préfectoral, régional, national ou même international) et peut également offrir une occasion idéale pour le développement des compétences techniques et managériales des membres.

### ***Le rôle de représentation et de liaison***

Dans ce rôle, l'organisation représente souvent le groupe et lui sert de porte-parole. Elle articule les points de vue arrêtés par le groupe devant ceux qui ne font pas partie de l'organisation et vice versa. Souvent, les organisations constituent les sources principales d'informations des paysans au gouvernement, aux institutions de recherche et de développement et aux institutions financières et vice-versa. Le rôle de représentation et de liaison constitue un canal idéal pour la défense des intérêts, le lobbying et les négociations entre les paysans et les autres acteurs. Il existe plusieurs exemples. Au Zimbabwe, un protocole d'accord a été signé entre l'Union Nationale des Paysans du Zimbabwe et le Système National de Recherche Agricole et

permet aux paysans, grâce à leur syndicat, de discuter et de finaliser leurs besoins en recherche et de négocier avec le système de recherche en vue d'obtenir les services dont ils ont besoin. Au Mali, les paysans ont créé des "comités d'utilisateurs des produits de la recherche" depuis la base jusqu'au niveau national pour servir de groupes de défense des produits ou techniques mis au point par le système national de recherche agricole. Au cours des réunions annuelles de planification de la recherche organisées par l'institut de recherche, les comités d'utilisateurs sont invités à prendre part aux discussions et ce faisant, ils influencent l'orientation de la recherche agricole future. Au Burkina Faso et au Mali, les syndicats des producteurs de coton constituent les porte-parole des producteurs de coton dans les organes de gestion et ils ont pu participer à la fixation des prix des intrants et des produits ainsi qu'à d'autres discussions relatives à la filière coton.

Le Conseil National de Coopération et de Concertation des Ruraux (CNCR), une plate-forme nationale représentant les paysans et les populations rurales au Sénégal est un bel exemple de ce qu'une organisation paysanne nationale forte est capable de faire pour influencer les décisions politiques. En 1996, il a menacé de se retirer de toutes les négociations nationales et forums organisés par le gouvernement sénégalais, car le gouvernement faisait preuve de nonchalance dans la mise en œuvre de mesures capitales prises en faveur des petits exploitants, notamment la réduction du taux d'intérêt pratiqué sur le crédit agricole. En 1997, face à l'intransigeance persistante du CNCR, le Président de la République a accepté de recevoir une délégation du CNCR et a par la suite veillé à la mise en œuvre des mesures prises.

### ***Le rôle d'exécution d'activités de groupe et de prestation de services***

Dans ce rôle, les organisations paysannes mobilisent leurs propres ressources physiques, intellectuelles et financières pour améliorer leur situation. Une activité courante de groupement est la mise sur pied de groupes de paysans au sein de l'organisation pour travailler ensemble dans les exploitations des membres pendant les périodes de forte demande en main-d'œuvre. Outre le fait de travailler ensemble dans les exploitations, la mise en place de plans d'épargne et de crédit destinés à répondre aux besoins



financiers des membres est d'une importance vitale. Dans le nord-ouest du Cameroun, certaines organisations de femmes ont créé des associations d'épargne sous forme de "tontines" dans lesquelles les femmes paient par semaine ou par mois un montant fixe dont le total est versé à un membre du groupe à un moment déterminé (Hartwig, 2000). Les organisations de femmes ont également institué des plans d'assurance sous forme de "caisses de prévoyance" destinées à octroyer des fonds aux membres confrontés à des situations difficiles telles que la maladie ou le décès d'un proche.

En Guinée, l'union des producteurs de pommes de terre, d'oignons et de tomates dans le Fouta Djallon fournit des intrants, des services de crédit et des débouchés à ses membres. Les organisations paysannes assurent également des services de vulgarisation et de conseil à leurs membres en consultation avec le système traditionnel. En Ouganda, l'Association Nationale des Paysans de l'Ouganda (ANPO) étend son Service de Vulgarisation et de Recouvrement des Coûts Axé sur la Demande (SVRCAD) dans plusieurs districts. Le système est unique en ce sens que les membres paysans doivent payer les services dont ils ont besoin pour que le système soit financièrement viable. Actuellement elle fonctionne sur la base du partage des coûts, qui à terme, devrait déboucher sur un recouvrement total des coûts.

### **Types d'organisations paysannes**

Dans les conditions prévalant en Afrique subsaharienne, des organisations paysannes authentiques efficaces ont d'importants rôles à jouer en fournissant des services à leurs membres et en influençant les politiques en leur nom. En fonction des objectifs, des préférences locales et du cadre législatif du pays, les organisations paysannes peuvent prendre la forme de groupements, associations, pré-coopératives, unions, coopératives, fédérations, syndicats, partenariats entre coopératives ou sociétés dirigées par les paysans. En général, deux ou plusieurs groupes ayant la même mission peuvent se constituer en syndicat et au moins deux syndicats peuvent se fondre en une fédération, tandis que deux fédérations peuvent constituer une confédération au niveau national.

Bien que la conception des organisations diffère d'un contexte à un autre, ces dernières peuvent être classées selon leurs types d'activités ou leurs origines.

### ***Organisations paysannes par type d'activités***

Deux types principaux d'activités sont les plus courantes : les organisations commerciales et les organisations de représentation des paysans. Les organisations commerciales sont des entreprises qui s'adonnent principalement à des prestations de services économiques, tandis que les organisations de représentation mettent essentiellement l'accent sur la représentation des intérêts, la communication et la consultation. Plusieurs organisations commerciales de produits agricoles ont également une fonction représentative ; de la même façon les organisations de représentation exercent aussi habituellement des activités économiques.

### ***Organisations paysannes selon l'origine***

Selon l'origine ou l'initiateur des organisations paysannes, nous pouvons faire la distinction suivante :

- Celles qui sont basées sur les traditions sociales.
- Celles qui sont créées par l'Etat.
- Celles qui sont créées par les organisations non gouvernementales (ONG).

Les groupes basés sur les traditions sociales au niveau local existent depuis longtemps et prennent différentes formes (exemple : groupements, associations, etc.). Toutefois, l'organisation paysanne dans sa forme moderne, telle que les coopératives dotées d'une structure juridique, a été introduite pendant les périodes coloniales pour assurer essentiellement aux membres des services de production et de commercialisation (Diagne et Pesche, 1995). Juste après les indépendances, les Etats africains émergents ont institutionnalisé les coopératives en vue de mettre en œuvre leurs politiques. Les Etats se sont servis de ces organisations comme des instruments pour orienter et contrôler les populations rurales. Aujourd'hui, le manque de spontanéité, d'indépendance et de responsabilité des organisations paysannes est souvent lié à ce passé, car les paysans ont fini par considérer ces organisations comme des institutions étatiques plutôt que leurs propres coopératives. Dans les années 70, des agen-

ces privées et les ONG ont centré leur attention sur les populations rurales négligées par l'Etat et ont créé des organisations paysannes pour pourvoir partiellement aux besoins des paysans et particulièrement en termes de projets. Depuis les politiques d'ajustement du milieu des années 80, l'objectif a consisté à transférer le pouvoir aux populations locales, c'est pour cette raison également que des organisations paysannes ont été créées par certaines ONG. Il convient de noter que ces organisations ont souvent été initiées sans une réelle participation des paysans (Diagne et Pesche, 1995).

### ***Caractéristiques des organisations paysannes efficaces***

Indépendamment du type ou de l'origine, les organisations paysannes efficaces se caractérisent principalement par les traits suivants : elles sont librement créées (sur la base d'une vision commune), regroupent des membres volontaires, elles sont légalement entre les mains et contrôlées par des personnes qui profitent des services fournis, et elles sont basées sur le concept selon lequel les avantages reviennent aux membres en fonction de leur participation aux activités de l'organisation. Pour être viables, les organisations paysannes doivent avoir des objectifs communs clairement définis, que tous les membres s'efforcent activement de réaliser. Les organisations paysannes viables sont celles qui sont régies par des principes démocratiques. Elles ont besoin d'une période de maturation pour arriver à fonctionner de façon optimale. Celles qui sont initiées à partir de la base ont la capacité d'être plus viables que les organisations initiées à partir du sommet. Les organisations doivent être renforcées grâce à la formation et à l'action collective dont la finalité consisterait à bâtir une base de pouvoir leur donnant la possibilité d'influencer les décisions relatives aux questions rurales et leur mise en œuvre, et de préciser clairement la place des paysans dans les sociétés émergentes (North, 1990).

### **Situation des OP au Burkina Faso, au Ghana et au Mali**

Le Programme Politique et Marché de l'IFDC-Division Afrique (PPM) cherche à améliorer l'environnement socio-économique et politique en vue de l'amélioration de la fertilité des sols en Afrique

subsaharienne. Cela se fait à travers un certain nombre de projets liés dont le projet FASEPE<sup>2</sup> qui facilite le partenariat entre trois groupes d'acteurs importants : les décideurs du secteur public, les distributeurs d'intrants du secteur privé et les organisations paysannes. Ce partenariat vise à investir collectivement dans l'amélioration de la fertilité des sols pour une intensification agricole. Alors que les décideurs du secteur public sont relativement bien connus, peu d'informations existent sur les distributeurs d'intrants du secteur privé ou ces organisations paysannes qui doivent maintenant entretenir un partenariat afin de combler le vide créé par le désengagement du gouvernement de l'implication directe dans la fourniture d'intrants. Une étude exploratoire s'est alors avérée nécessaire pour comprendre la structure et le fonctionnement des organisations paysannes dans le but de les responsabiliser pour qu'elles deviennent des partenaires efficaces pouvant influencer les décisions relatives à leur bien-être, eux qui sont les premiers utilisateurs des ressources de base que sont les sols. L'étude exploratoire a été réalisée au Burkina Faso, au Ghana et au Mali étant donné que ces pays sont ceux dans lesquels le projet a centré ses activités. Toutefois, une étude complémentaire a été réalisée au Bénin dans le but d'avoir davantage d'informations sur la manière dont les paysans sont organisés et dont ils influencent les décisions avant qu'une assistance ne puisse être apportée aux pays concernés.

### **Méthodologie**

L'étude a été réalisée au Burkina Faso, au Ghana et au Mali entre 1999 et 2000. Etant donné la diversité des origines, des objectifs, des responsables, etc. et des différents besoins des nombreuses organisations paysannes, l'étude a été menée en trois phases étroitement liées : phase préliminaire, phase d'apprentissage et phase de développement ou de mise en œuvre.

### ***Phase d'exploration et phase d'apprentissage***

La phase d'exploration et la phase d'apprentissage se chevauchent. Elles ont permis d'avoir une meilleure idée et une meilleure connaissance des organisations paysannes, en particulier de leur

2. Environnements Socio-Economiques et Politiques Favorables pour l'Amélioration de la Fertilité des Sols.

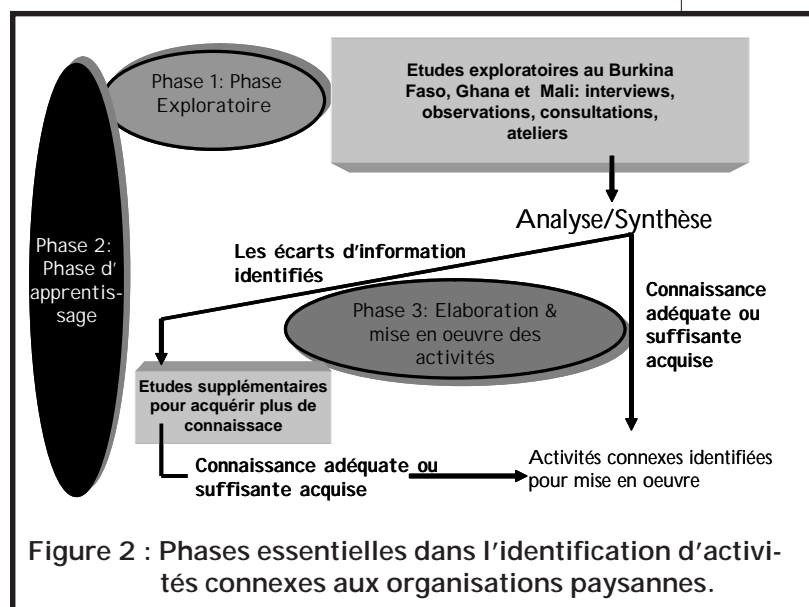
structure, leurs objectifs, leurs membres et leurs autres activités, ce qui devait permettre d'orienter la préparation d'activités pertinentes en vue de leur responsabilisation. Les activités clé dans ces deux phases ont consisté en une revue de la littérature sur les organisations paysannes, des consultations et des entretiens avec différentes catégories de membres et en la tenue de mini-ateliers destinés à recueillir, si nécessaire, les positions des groupes sur certaines questions. Les phases préliminaire et d'apprentissage ont été suivies par l'analyse et un résumé de la situation qui a débouché sur deux situations : soit l'acquisition de connaissances adéquates et suffisantes soit l'existence d'un déficit informationnel (Figure 2). Si des informations adé-

manière dont les paysans sont organisés et influencent les décisions au Bénin a été motivée par une insuffisance de connaissances, ce qui a nécessité des études supplémentaires de certains exemples de réussite dans la région ouest africaine.

### **Phase de développement ou de mise en œuvre**

L'objectif de la phase de développement ou de mise en œuvre est d'aider les organisations paysannes à satisfaire leurs besoins spécifiques grâce à une préparation et une mise en œuvre conjointes des activités identifiées lors des premières phases.

Les activités directes et spécifiques identifiées grâce à l'étude de cas en vue d'une mise en œuvre en phase 3 comprenaient une étude des associations régionales des producteurs de coton, un atelier régional devant être organisé conjointement avec le Comité permanent Inter-état de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), et des activités de formation spécifique devant être organisées à l'intention des dirigeants des organisations paysannes à commencer par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) au Mali. Au Ghana, l'activité identifiée consistait soit à restructurer l'Association Nationale des Paysans et Pêcheurs du Ghana (ANPPG) afin qu'elle puisse jouer un rôle de représentation de tous les paysans et pêcheurs du Ghana, soit à organiser une réunion consultative avec les responsables de toutes les organisations paysannes afin qu'ils puissent avoir des débats d'idées et parvenir à un consensus sur le type d'organisation "mère" ou "faîtière" pouvant représenter les intérêts de tous les paysans et pêcheurs du Ghana.



quates et/ou suffisantes étaient obtenues sur les OP étudiées, et si des activités spécifiques directes étaient identifiées ensemble avec les paysans, elles pourraient être développées et mises en œuvre conjointement (phase 3). Si d'autre part le déficit informationnel persistait, une enquête supplémentaire était nécessaire pour combler le vide. Il est utile de noter que la phase d'apprentissage est une caractéristique permanente du processus du fait que de nouveaux problèmes pouvaient surgir ou que de nouveaux déficits informationnels pouvaient apparaître au cours des phases, notamment la phase de mise en œuvre. L'étude complémentaire réalisée dans le but de recueillir davantage d'informations sur la

### **Situation des OP dans les pays de l'étude**

Cette section donne un bref aperçu de la situation des organisations paysannes à la suite de l'étude préliminaire menée avec les principales organisations paysannes au Burkina Faso, au Ghana et au Mali. Les détails sur les origines, le statut, le type,



la structure et le fonctionnement des organisations paysannes dans ces pays ainsi qu'au Bénin sont décrits dans Nederlof (1999), Nederlof (2000a et 2000b) et Nederlof (2001) respectivement pour le Burkina Faso, le Ghana, le Mali et le Bénin.

### **Burkina Faso**

Comme dans plusieurs pays africains, la majorité de la population du Burkina Faso dépend de l'agriculture pour sa subsistance. L'agriculture au Burkina Faso est caractérisée par un système de production extensive, un faible niveau de mécanisation et d'utilisation d'engrais minéraux. Bien que les cultures vivrières occupent 88% de la surface totale cultivée, les engrais sont surtout utilisés pour la production cotonnière et très peu pour la production des autres cultures. L'utilisation des engrais pour le coton se justifie par le fait que cette culture contribue aux recettes d'exportation.

Le Burkina Faso se caractérise par une grande diversité de types d'organisations paysannes aux niveaux local, fédéral et national, et plus récemment au niveau des chambres d'agriculture. Le pays possède par conséquent plus de 15000 organisations villageoises dont seulement le tiers est légalement reconnu. Les autres n'existent que de façon informelle. Certaines des organisations paysannes aux niveaux local et régional rencontrées au cours de l'étude sont décrites dans Nederlof (1999) mais seules celles qui opèrent au niveau national sont présentées ici.

Il existe au Burkina Faso au moins quatre organisations paysannes nationales identifiables, chacune ayant sa propre mission, ses objectifs et son historique. Ce sont la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP), le Conseil National des Professionnels Agricoles du Burkina (CNPA/B), l'Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina (UNJPA/B) et l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNCP/B). La FENOP et le CNPA/B constituent des initiatives parallèles, bien que la FENOP ait été formalisée plus tôt. L'un des membres les plus importants du CNPA/B est l'UCOBAM grâce à qui le Burkina Faso est représenté comme membre de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA). Créée en 1946, la FIPA est le seul organe mondial regroupant les organisations paysannes représentatives au plan national.

### **Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP)**

La FENOP a été créée en 1994 lorsque l'Association Internationale Suisse des Six "S"<sup>3</sup> a organisé une réunion nationale à l'intention des organisations paysannes à Dédougou pour une discussion sur les résultats d'une étude qu'elle avait financée et qui portait sur les organisations paysannes au Burkina Faso (ARC, 1994). L'initiative de Dédougou comme elle fut appelée plus tard a connu la participation d'environ 101 organisations paysannes qui ont exprimé leur désir de créer une organisation paysanne nationale dans le but de partager les connaissances et de défendre leurs intérêts collectifs au niveau national. Un comité de suivi a été créé pour assurer le suivi des idées générées par l'initiative de Dédougou. Deux ans plus tard, en 1996, une deuxième réunion a débouché sur la création de la FENOP. La FENOP est actuellement financée en grande partie par la Coopération Suisse au Développement et elle reçoit également des aides de la coopération néerlandaise. Déjà en 1999, environ 120 organisations membres composant la FENOP payaient leurs cotisations annuelles.

Objectifs de la FENOP :

1. Développer des activités destinées à responsabiliser les organisations paysannes et à leur permettre de devenir de meilleurs producteurs, pour améliorer leur bien-être économique et social,
2. Contribuer à la mise en place d'un réseau institutionnel pour les organisations paysannes, et
3. Faciliter des échanges entre les différents acteurs.

Les activités entreprises par la FENOP en vue de réaliser ces objectifs sont :

1. La communication d'informations aux acteurs pertinents.
2. La formation générale et spécifique des membres afin de les responsabiliser.
3. Les échanges entre les paysans en vue de diffuser les connaissances locales.

---

3. Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel.

4. Le soutien aux paysans pour renforcer leurs capacités de négociation avec leurs partenaires commerciaux, pour leur faire comprendre des questions de la qualité des intrants, d'assistance juridique pour la gestion des contrats et des informations relatives aux normes de qualité sur le marché.
5. La diffusion des résultats découlant des expériences des paysans.
6. Les négociations techniques et financières.

La FENOP dispose d'un conseil d'administration et d'un secrétaire général au niveau national. Elle est représentée au niveau régional, syndical et préfectoral (Figure 3). La FENOP a rapidement évolué et s'organise actuellement autour des produits agricoles (niébé, pommes de terre, céréales, coton, etc.).

intérêts des paysans au niveau national. Le CNPA/B fut alors créé en 1997 à l'initiative et avec l'appui financier de la coopération néerlandaise. La Banque mondiale et la FAO reconnaissent le CNPA/B comme une organisation paysanne nationale et le consultant régulièrement sur les problèmes des paysans. Une liste extensive des membres du CNPA/B n'est pas disponible, toutefois l'UCOBAM et la Fédération des Unions de Groupements Naam (FUGN) en sont des membres clés.

Les activités du CNPA/B incluent :

1. L'assistance institutionnelle destinée à formaliser et à légaliser les organisations membres,
2. La participation à l'élaboration et à l'orientation des politiques agricoles,
3. L'organisation des producteurs selon les activités de production ou commerciales,
4. la formation technique, commerciale et linguistique des membres,
5. l'assistance dans la création des chambres d'agriculture.

Le CNPA/B forme plusieurs de ses responsables qui représentent les organisations paysannes dans certaines provinces spécifiques du Burkina Faso. Ces responsables choisis parmi les représentants des organisations locales ne sont pas payés en espèces mais reçoivent une formation en guise de rémunération. Au niveau départemental,

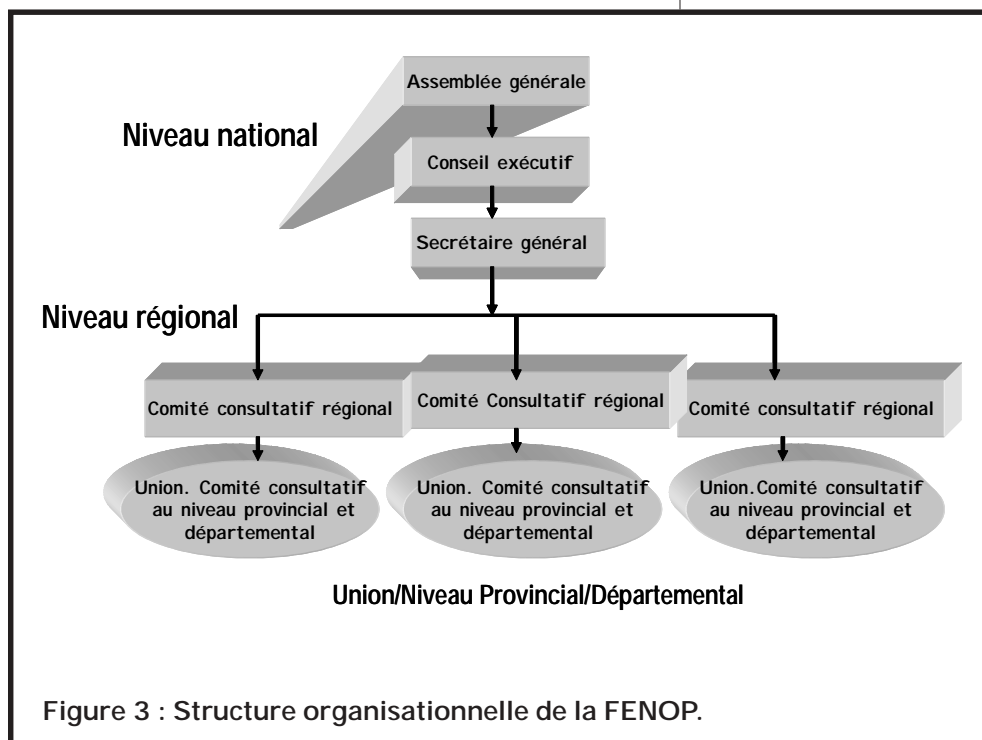


Figure 3 : Structure organisationnelle de la FENOP.

### Le Conseil National des Professionnels Agricoles du Burkina (CNPA/B)

L'idée de la création du CNPA/B a été lancée en 1995 lorsque la FIPA a initié un projet de responsabilisation des organisations paysannes. L'objectif poursuivi par le projet était de faciliter la création d'une structure nationale regroupant les organisations paysannes capables de défendre les

intérêts des paysans au niveau national. Le CNPA/B fut alors créé en 1997 à l'initiative et avec l'appui financier de la coopération néerlandaise. La Banque mondiale et la FAO reconnaissent le CNPA/B comme une organisation paysanne nationale et le consultant régulièrement sur les problèmes des paysans. Une liste extensive des membres du CNPA/B n'est pas disponible, toutefois l'UCOBAM et la Fédération des Unions de Groupements Naam (FUGN) en sont des membres clés.

des priorités de formation sont établies. Le CNPA/B ne mobilise pas seulement des fonds pour ses organisations membres mais il transmet équitablement ses connaissances sur les politiques aux niveaux provincial et départemental. Contrairement à la FENOP et à d'autres organisations paysannes, les membres du CNPA/B sont organisés pour l'ensemble du secteur agricole et ne sont pas structurés autour de lignes de production. Le CNPA/B est régi par des organes de consultation, d'orientation et d'exécution et est représenté aux niveaux régional, provincial et départemental (Figure 4).

**L'Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina (UNJPA/B)**

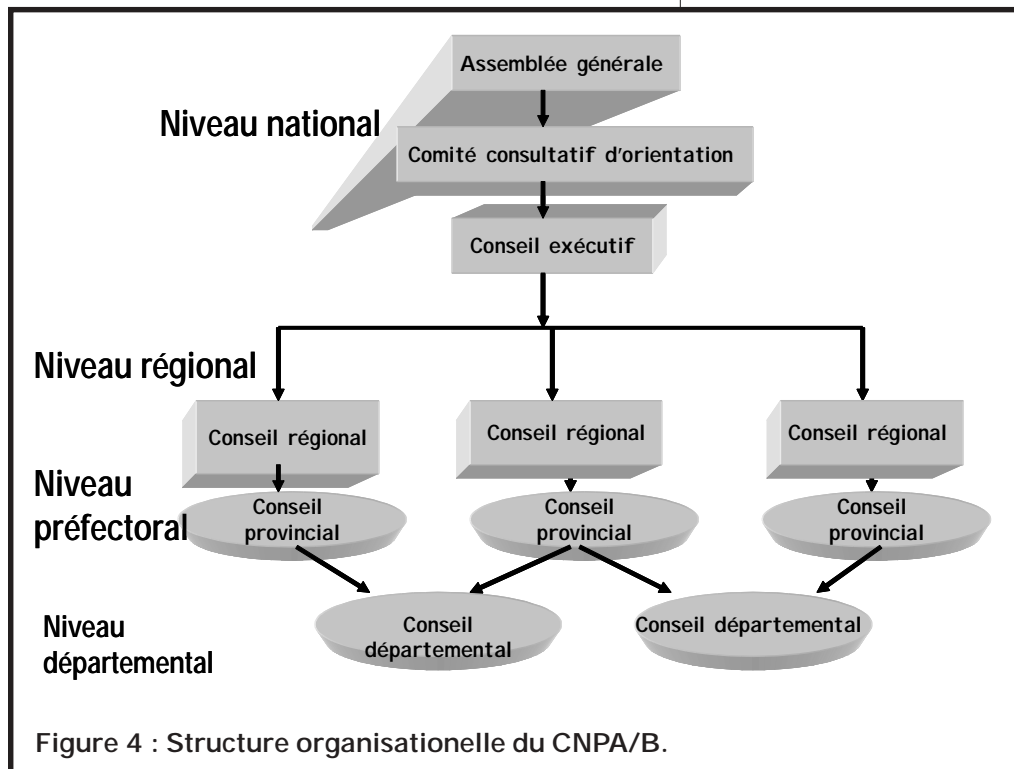
Au lendemain de l'indépendance dans les années 60, le gouvernement a créé le Centre d'Education Rurale pour former les jeunes, hommes et femmes. La formation était assurée en français, la langue d'enseignement. Dotés de ces nouvelles connaissances, la plupart des jeunes cadres formés quittaient le pays pour exercer leur métier ailleurs. En 1972, l'orientation de la formation a été révisée afin qu'elle devienne une formation plus spécifique au contexte grâce à l'utilisation des langues locales et un accent sur l'agriculture. Par conséquent, le nom du centre

est devenu "Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs" pour refléter cette nouvelle orientation. Les stagiaires étaient alors organisés en "Groupements des Jeunes Agriculteurs" pour faciliter la production et la commercialisation. Ces groupements se sont syndiqués en 1990 au niveau départemental et deux ans après au niveau provincial. En 1997 l'organisation nationale des jeunes producteurs agricoles a été transformée en l'Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina (UNJPA/B). Les objectifs de l'UNJPA/B sont les suivants :

1. Représenter les jeunes producteurs agricoles aux niveaux national et international et défendre les intérêts des organisations de jeunes paysans ;
2. Faciliter les contacts entre les bailleurs de fonds et les différents partenaires ;
3. Assurer une formation en gestion aux membres ;
4. Gérer une base de données informationnelles au profit des jeunes paysans.

Bien que les centres de formation n'existent plus, les jeunes paysans âgés de 13 à 45 ans continuent d'adhérer à la UNJPA/B, car selon eux ils ont des difficultés à exprimer leurs points de vue devant leurs aînés dans les organisations paysannes traditionnelles.

Les principaux problèmes que rencontrent les membres sont le manque de capital initial pour le démarrage de leurs activités, les problèmes liés à l'acquisition des terres et l'accès aux matériels. En tant qu'organisation, l'UNJPA/B ne dispose pas de fonds mais elle a certains avantages par rapport à d'autres organisations paysannes en ce sens que l'UNJPA/B regroupe de jeunes paysans qui sont enclins à l'innovation du fait de leur formation, et plus ouverts aux changements des pratiques agricoles traditionnelles.



### ***L'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC/B)***

Jusqu'à une date récente, la chaîne de production cotonnière était gérée par la Société Burkinabé de Fibres Textiles (SOFITEX), une société cotonnière semi-publique au Burkina Faso. Dans la filière, les paysans organisés en "Groupements de producteurs de coton (GPC)" produisent le coton pour la société qui apporte les semences améliorées, les engrais et les pesticides à crédit et une assistance technique au cours du processus de production. Le coton est vendu à la SOFITEX après récolte et les coûts des intrants déduits à la source. Lorsque le Burkina Faso a entrepris son processus de réforme agricole, la SOFITEX a été dissoute dans sa forme classique de société semi-publique ; l'Etat, les producteurs de coton et l'usine textile française sont devenus détenteurs chacun de 30% des actions, tandis que les 10% restants étaient vendus aux investisseurs privés (Jeune Afrique, 1997).

Après la dévaluation du franc CFA en 1994, les paysans ont partiellement abandonné la production cotonnière en raison d'une grave mésentente qui couvrait entre les producteurs et SOFITEX depuis 1990. Cette situation a permis à SOFITEX et aux producteurs de réaliser à quel point ils avaient besoin l'un de l'autre ; aussi en 1995, SOFITEX et l'Etat proposèrent-ils un plan d'action en vue de donner un nouvel élan à la production cotonnière. La mésentente trouvait sa source dans le détournement des crédits octroyés pour la production cotonnière. Des crédits pour intrants étaient accordés par la banque agricole à chaque organisation villageoise à travers un plan de garantie solidaire obligeant chaque organisation villageoise à assurer le remboursement des crédits. Etant donné que le crédit était accordé à l'ensemble du village, tous les paysans, y compris les paysans non producteurs de coton en avaient bénéficié ; malheureusement, seuls les producteurs de coton supportaient indirectement le remboursement du crédit du village. Le plan a été mal utilisé (essentiellement dans la plupart des cas pour la production de cultures autres que le coton) et par conséquent, la plupart des organisations villageoises, faute de pouvoir rembourser le crédit, ont laissé une ardoise qui, en 1995, se chiffrait à 2,4 milliards de francs CFA.

En 1996, un plan d'action a été conçu pour permettre aux groupements de producteurs de coton (GPC) qui ne regroupaient effectivement que des producteurs de coton d'avoir droit au crédit solidaire. Ces GPC se sont dès lors organisés aux niveaux départemental, provincial et national et en 1998 les GPC se sont regroupés pour former la nouvelle Union Nationale des Producteurs de Coton (UNPC/B). A la fin de février 1999, l'UNPC/B a signé un protocole d'accord avec SOFITEX en vertu duquel le gouvernement détiendrait 65% des actions de SOFITEX et la Compagnie Française du Développement (CFDT) le reste (EIU, 1999). Le protocole a permis la création d'un comité conjoint de gestion de la filière. Ce comité de gestion est chargé de la fixation des prix aux producteurs et des intrants, de la supervision du budget annuel de recherche de la SOFITEX et de l'entretien des pistes rurales. SOFITEX négocie actuellement et discute avec l'UNPC/B et non plus avec la FENOP qui représentait initialement les intérêts des producteurs de coton au Burkina Faso.

### ***Le Cadre de Concertation entre Organisations Faïtières (CCOF)***

L'idée de la création d'une plate-forme de concertation entre les différentes organisations paysannes nationales a été lancée au cours de l'atelier organisé en 1996 à Koudougou, Burkina Faso, par l'Unité d'Appui au Développement local au Sahel (PADLOS) du CILSS. L'objectif de l'atelier était de faciliter la mise en place d'une plate-forme régionale pour les neuf pays sahéliens<sup>4</sup>. Une plate-forme nationale de coopération entre les organisations paysannes nationales a été créée dans chacun de ces pays, mais ce n'est qu'en 1998 qu'au Burkina Faso les organisations paysannes nationales ont convenu de créer la plate-forme qu'elles ont dénommée "Cadre de Concertation entre Organisations Faïtières (CCOF)". Chaque organisation nationale avait deux représentants au sein du CCOF et la direction assurée de façon rotative par les organisations nationales. La FENOP, le CNPA/B et l'UNJPA/B furent les premiers membres du CCOF mais l'UNPC/B n'accepta pas d'y adhérer, selon certains parce qu'elle

4. Burkina Faso, Cap Vert, Guinée Bissau, Mali, Gambie, Mauritanie, Niger, Tchad, et Sénégal.

ne voulait pas partager ses ressources avec les autres membres. L'UNPC/B était visiblement la plus riche des organisations nationales étant donné qu'une importante masse d'argent circule dans le secteur du coton. Cependant, l'UNPC/B considère qu'une attention devrait d'abord être accordée aux questions essentielles avant de se concentrer sur des niveaux supérieurs d'agrégation. En 2001, L'UNPC/B décida d'adhérer au CCOF tandis que la FENOP s'en retira, apparemment en raison du conflit entre les objectifs du CCOF rénové et ceux de la FENOP.

### **Chambre d'agriculture**

L'idée de la création d'une chambre d'agriculture au Burkina Faso naquit en 1993. En 1998, convaincu que les organisations paysannes existantes ne représentaient seulement qu'environ 10% de la population rurale, l'Etat a demandé à la FAO de l'aider à créer une chambre d'agriculture pour représenter tous les paysans. Sur la base de plusieurs consultations, études, ateliers et réunions, un plan de création de la chambre d'agriculture a été élaboré. Certains critiques avaient soutenu que les consultants étaient trop liés au gouvernement (politisé) et par conséquent pas suffisamment objectifs. Ce plan de création de la chambre, présenté au gouvernement à la fin de l'année 1999 proposait l'émergence de 12 chambres régionales et d'une chambre nationale d'agriculture.

Certaines organisations paysannes existantes sont contre la création d'une chambre d'agriculture craignant qu'elle ne soit utilisée comme un nouvel instrument politique destiné à imposer les politiques du gouvernement aux populations locales. On a même pensé que le gouvernement avait influencé les choix des paysans devant servir de représentants. Toutefois, ces considérations initiales concernant la mise en place d'une chambre d'agriculture ont considérablement changé à la suite des ateliers régionaux auxquels les paysans eux-mêmes ont largement contribué.

### **Ghana**

Les petits exploitants agricoles constituent environ 60% de la population rurale ghanéenne (CEPA, 1999). Cependant, ils restent inorganisés et n'ont généralement pas accès aux informations du marché et aux opportunités avantageuses. En général, le regroupement des paysans en organisations pay-

sannes semble moins développé au Ghana que dans les pays francophones où il existe plusieurs organisations paysannes. Toutefois, il existe aujourd'hui au Ghana plusieurs organisations paysannes : traditionnelles, ONG ou organisations paysannes créées par l'Etat. Le Ghana National Association for Farmers and Fishermen (GNAFF) (*Association Nationale des Paysans et Pêcheurs du Ghana "ANPPG"*), considérée comme une création du gouvernement en 1992, reste pour le moment la seule organisation nationale de paysans et de pêcheurs légalement reconnue au Ghana. L'objectif de l'ANPPG est d'aider les paysans et les pêcheurs à s'adapter à la situation économique en mutation et de représenter les intérêts des paysans et des pêcheurs auprès du gouvernement et vice versa. Toutefois, l'organisation ne semble pas représenter correctement ceux qu'elle prétend représenter parce que les liens avec la base ne sont pas encore établis. Indépendamment de l'ANPPG, certaines organisations religieuses ont créé un réseau, le RPDE (Réseau des Projets de Développement des Eglises) dans les régions du Nord, de l'Extrême Ouest et de l'Extrême-Est pour répondre aux besoins des paysans. D'autres organisations créées pour prendre en charge des intérêts spéciaux des paysans sont celles formées autour des produits agricoles, café, cacao, coton, caoutchouc, tabac, riz, etc. Récemment, les paysans leaders nationaux ont créé une association pour préserver leur statut et servir comme source de conseil, d'inspiration et de "cellule de réflexion" pour les paysans et autres acteurs au Ghana<sup>5</sup>.

### **OP organisées autour des produits agricoles**

Plusieurs associations de producteurs sont organisées autour des produits agricoles ou activités spécifiques dont les plus connues sont les associations de producteurs de café, cacao, karité, coton et riz. Ces associations de producteurs sont formées à différents niveaux (communautaire, préfectoral, régional et national) mais leurs capacités varient. Chacune des OP organisées autour des produits agricoles a le souci commun de défendre les intérêts des paysans

5. Au cours des dix dernières années, la nation a honoré ses meilleurs paysans choisis sur une base de compétition, de toutes les dix régions du Ghana. Les paysans ont reçu des prix en nature et en espèces pour leur contribution à l'agriculture au Ghana au cours de la célébration de la Journée Nationale du Paysan le premier vendredi du mois de décembre chaque année.



travaillant dans la chaîne de production et de commercialisation des produits qu'elles représentent. Des exemples suivent :

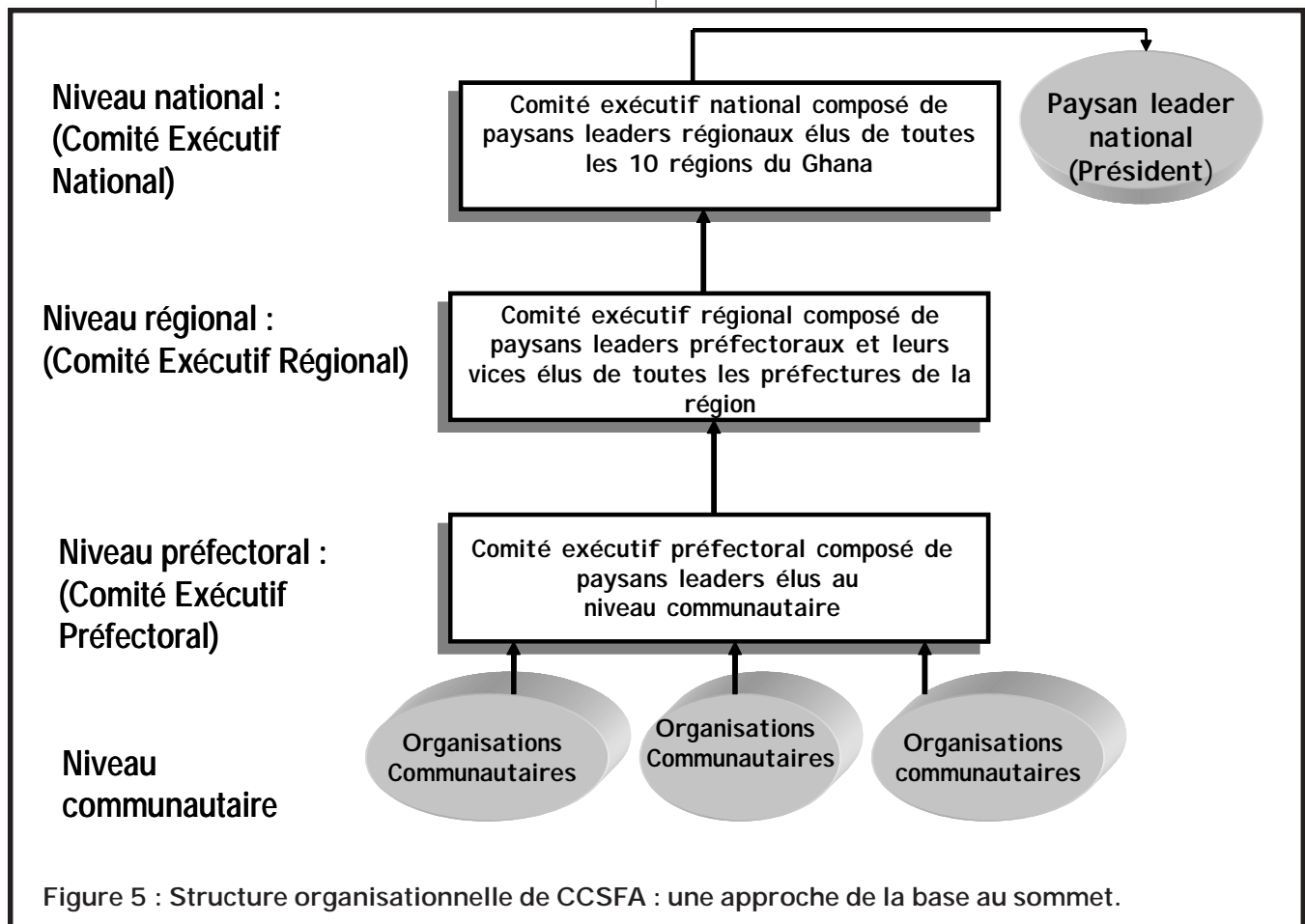
**L'Association des Producteurs de Cacao, Café et Karité (CCSFA)**—La CCSFA, une organisation paysanne à but non lucratif a vu le jour en 1979. Elle a démarré comme une association de producteurs de cacao organisée à la base, aux niveaux communautaire, préfectoral, régional et national. Les producteurs de cacao à la base s'organisent en associations communautaires et élisent le meilleur paysan de la communauté appelé à représenter l'association. Les meilleurs paysans communautaires élus se retrouvent au niveau préfectoral dans le cadre du Comité Exécutif Préfectoral, qui à son tour élit un de ses membres pour les représenter au niveau régional. Les meilleurs paysans élus au niveau préfectoral y compris leurs adjoints venant de toutes les préfectures de la région forment le Comité Exécutif Régional. Les meilleurs paysans régionaux

de toutes les 10 régions du pays composent le Comité Exécutif National. Les Responsables des Comités Exécutifs Préfectoral, Régional et National ont un mandat de 5 ans renouvelable. Un meilleur paysan national (Président de l'Association) est élu au sein du Comité Exécutif National (Figure 5).

Récemment, les producteurs de café et de karité ont adhéré à l'association des producteurs de cacao et ont changé sa dénomination en Association des Producteurs de Cacao, Café et Karité du Ghana. La même procédure d'élection a été adoptée en s'assurant que le meilleur paysan national représente tous les producteurs de cacao, café et karité du Ghana.

Les objectifs de la CCSFA sont les suivants :

1. Organiser les producteurs de cacao, café et karité à travers le pays en un seul organe,
2. Rechercher l'intérêt général des producteurs de cacao, café et karité dans l'acquisition des intrants agricoles,



3. Promouvoir et assurer le bien-être commun des membres par l'échange des idées et la technologie de l'information,
4. Rechercher les moyens d'éviter la sortie en contrebande du cacao, café et karité du Ghana,
5. Éduquer les membres sur les moyens d'améliorer la qualité de leur production, et
6. Servir de canal de communication entre le gouvernement et les membres sur des questions affectant le secteur du cacao, café et karité.

La CCSFA joue à la fois un rôle de représentation et de prestation de services pour le compte de ses membres. Dans son rôle de prestation de services par exemple, la CCSFA fournit des intrants à ses membres à des coûts subventionnés à travers un réseau de plus de 70 boutiques de la Société des Intrants du Cacao que l'association a acquises. Les fonds générés par l'Office de Commercialisation du Cacao (COCOBOD) servent à financer les subventions. Ils sont constitués par les membres de la CCSFA par prélèvement d'un pourcentage sur chaque kilogramme de cacao vendu au nom des membres de l'association. Chaque année, un comité spécial composé du Meilleur Paysan National, du Ministre des Finances, d'un représentant du COCOBOD, d'un représentant du service de vulgarisation du cacao, et d'un membre de l'unité de politiques et recherches de la COCOBOD fixe le prix du cacao. De cette façon, l'organisation des producteurs de cacao, influence par son lauréat les décisions relatives au prix du cacao.

**L'Association des Producteurs de Semences (APS)**—Pour développer un secteur privé viable, dynamique et durable, les producteurs et négociants de semences ont créé des associations de producteurs de semences établies dans trois grands secteurs : les secteurs du nord, du centre et du sud. Le secteur nord regroupe environ 37 producteurs de semences agréés des régions du nord, de l'extrême est et de l'extrême ouest. Le secteur du centre regroupe quelques 36 producteurs agréés des régions de l'Ashanti et de Brong Ahafo alors que le secteur sud regroupe environ 31 producteurs agréés des régions du Greater Accra, de l'est, du centre et de la Volta Ouest. Chaque association fixe ses critères d'adhésion qui font partie des statuts du groupe.

L'Association des Producteurs de Semences a pour objectifs d'offrir une plate-forme d'échanges d'idées et dans certains cas d'échanges de ressources ainsi que de servir comme groupe de pression œuvrant à la protection de leurs intérêts. Il lui est également plus facile d'apporter d'autres formes d'assistance telles que la formation aux membres de l'association que si ces derniers demeuraient des producteurs individuels.

L'Association des Producteurs de Semences a reçu l'appui de certaines ONG telles que Sasakawa Global 2000 (SG 2000), Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, (GTZ), TechnoServe et CARE International dans les domaines de l'organisation régulière de réunions et de formation en gestion d'entreprise. Bien que l'adhésion soit volontaire et ouverte à tous les producteurs de semences, la majorité des membres sont des producteurs de maïs, de niébé, d'arachide et de soja. Les producteurs de légumes appartiennent à l'Association des Producteurs et Exportateurs de Légumes.

**L'Association des Producteurs et Exportateurs de Légumes (VEPEAG)**—La VEPEAG a été créée en 1997 par un groupe de producteurs et exportateurs de légumes et est actuellement inscrite comme une organisation nationale ayant présentement un effectif d'environ 200 membres. L'association est dirigée par un Conseil Exécutif chargé des orientations politiques et de la direction générale de l'association. Le conseil se compose d'un président d'association élu, et d'un secrétaire exécutif ainsi que des membres cooptés venant des organisations partenaires pertinentes telles que le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Conseil Ghanéen pour la Promotion de l'Exportation et du Centre Ghanéen pour la Promotion des Investissements. La VEPEAG a pour objectifs de :

- Promouvoir la production de légumes pour les marchés nationaux et internationaux ;
- Mobiliser les ressources pour la production et l'exportation des légumes ;
- Accroître le volume des légumes exportables et élargir la base de production ;
- Assurer la qualité des produits pour répondre aux normes internationales ;

- Identifier les marchés pour les membres et leur fournir des informations actualisées sur le marché ;
- Servir de canal de négociation en vue de la fixation de prix compétitifs et uniformes ; et
- Servir de lien entre les décideurs et le secteur des légumes.

La VEPEAG joue le rôle de représentation et de prestation de services à ses membres. Parmi les services assurés, figurent la fourniture d'intrants, la formation, la commercialisation et l'accès au crédit. La VEPEAG négocie et coordonne la fourniture des semences, des engrais, des produits phytosanitaires, des outils et des équipements entre les négociants et ses membres en vue d'assurer la qualité et la promptitude de la fourniture. La VEPEAG a également organisé au profit de ses membres des cours de formation en pratiques agronomiques, utilisation de pesticides, gestion post récolte et comptabilité. Dans le domaine de la commercialisation, l'association a créé une société de commercialisation (la Société Ghanéenne de Commercialisation de Légumes) qui achète les produits auprès des membres et des non-membres, en vue de l'exportation. Grâce à cette intervention, les membres tirent profit du marché externe, ce qui n'aurait pas été possible s'ils opéraient individuellement. La Société de Commercialisation garantit également des demandes de prêts pour le compte des membres.

Depuis sa création, la VEPEAG a été soutenue par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation grâce à l'appui institutionnel apporté au secrétariat de l'association, à travers la formation et la mise à disposition d'une structure centrale de calibrage et d'emballage près du terminal d'exportation à l'aéroport. La VEPEAG a également développé des liens étroits avec les agences locales et internationales telles que le Conseil Ghanéen de Promotion des Exportations, CARE International, TechnoServe et Amex International qui assurent une gamme d'assistance allant du soutien institutionnel, au parrainage lors des foires et conférences sur le plan national et international en passant par la formation et les industries agroalimentaires.

#### ***OP non basées sur les produits agricoles***

Il existe plusieurs organisations paysannes non basées sur des produits agricoles depuis le niveau

villageois jusqu'au niveau national. Elles sont organisées autour d'une large gamme d'objectifs sociaux et de développement avec leurs principales activités axées sur la défense d'intérêt et la mise en œuvre d'activités de développement. Certains exemples sont :

***OP soutenues par les églises***—Plusieurs organisations paysannes légalement reconnues ont été créées par des ONG et des organisations religieuses. Elles se retrouvent souvent aux niveaux préfectoral ou régional et sont à peine représentées au niveau national. Les exemples sont l'Agence Adventiste de Développement et de Secours (ADRA/AADS), Catholic Relief Services (CRS) et le Réseau des Projets de Développement des Églises (RPDE). L'ADRA dans son approche, met l'accent sur l'exploitation familiale et elle travaille en collaboration avec les services de vulgarisation et par le biais des ONG telles que le Corps de la Paix. Le CRS également connu sous le nom de CATWELL, travaille avec des organisations paysannes à l'amélioration du bien-être des paysans au moyen des activités agricoles. Il met l'accent sur l'utilisation de l'engrais organique et l'accord de prêts pour le labour attelé. Il offre une formation dans les technologies post récolte, l'apiculture et l'agro-foresterie. Une des principales réalisations du CRS reste le rôle qu'il a joué dans la promotion du soja en tant qu'importante source de protéines dans les régions du nord.

Outre CATWELL, des groupes religieux dans les régions du nord du Ghana ont également créé un réseau de projets de développement agricole. Le réseau appelé l'ACDEP (Projet de Développement Agricole des Églises) organise trois fois par an en faveur de ses membres des réunions qui leur donnent la possibilité d'échanger des expériences, des idées et des points de vue. Des ateliers ou des séances de formation sont organisés en fonction des besoins exprimés par les membres. Les thèmes traités au cours des premiers ateliers incluaient par exemple la dynamique de groupe, l'excision des femmes, les questions de genre, etc.. Les projets membres de ACDEP exercent également des activités de développement participatif de technologies et collaborent avec des institutions partageant les mêmes centres d'intérêt.



**L'Association Nationale des Paysans et Pêcheurs du Ghana (ANPPG)**—Il existe des organisations paysannes non basées sur des produits agricoles au niveau national, ayant des capacités variées. Le Conseil Ghanéen des Coopératives existe comme une organisation "faitière" mais connaît des difficultés financières en raison du fait qu'elle dépend presque entièrement des contributions financières du gouvernement pour son fonctionnement.

Une autre organisation "faitière" clé est l'Association Nationale des Paysans et Pêcheurs du Ghana (GNAFF), la seule organisation paysanne légalement reconnue. Elle a été créée en 1992, lorsque le gouvernement a convenu d'aider au regroupement des paysans en une grande organisation qui chapeaute toutes les autres pour représenter les petits exploitants agricoles ainsi que les pêcheurs. Cette démarche a conduit à la formation de la GNAFF visant à aider les paysans à s'adapter à l'évolution des conditions agricoles et socio-économiques et à représenter leurs intérêts au niveau national dans les négociations avec le gouvernement et vice versa. La situation à laquelle les paysans ghanéens doivent s'adapter est le vide créé par le gouvernement suite à son désengagement de la subvention des intrants, l'approvisionnement et la détermination du prix garanti avant l'ère de l'ajustement structurel. La GNAFF est organisée aux niveaux communautaire, préfectoral, régional et national et est représentée dans toutes les 110 préfectures et les 10 régions. Contrairement à d'autres organisations paysannes, la GNAFF ne perçoit pas de cotisations auprès de ses membres, mais elle tire ses ressources de l'achat et de la revente d'outils, des prélèvements, de la location d'auberges et des frais d'inscription. Cette source de revenus étant irrégulière, le financement est très vite devenu un important goulot d'étranglement pour le fonctionnement de l'association.

La GNAFF essaie d'aider le gouvernement à élaborer des politiques qui tiennent compte de la situation locale réelle des paysans et qu'ainsi les paysans soient impliqués dans la prise des décisions à travers ces politiques. Cependant, il a été souvent reproché à la GNAFF de ne pas être représentative des paysans et d'avoir été utilisée comme instrument politique. Avec le changement de gouvernement intervenu en 2001, la direction et les structures de fonctionnement de la GNAFF ont été plongés

dans un grand désarroi. Toutefois, des efforts sont déployés au sein de la GNAFF et ailleurs pour réexaminer les statuts, la structure et le fonctionnement de l'ANPPG et pour éventuellement impliquer d'autres organisations paysannes dans une réunion consultative dans le but de définir les grandes lignes d'une stratégie et d'un consensus permettant de mettre sur pied une organisation faitière représentative de tous les paysans ghanéens.

## **Mali**

Selon Sall (2000), différents types d'organisations paysannes, estimées à environ 3656, ont vu le jour depuis 1987, en plus de la chambre d'agriculture du Mali. Les organisations paysannes comprennent les associations villageoises, les "tons" traditionnels et les groupes d'intérêt économique. Depuis l'instauration des politiques de décentralisation et de privatisation en 1991, plusieurs grandes organisations paysannes ont été créées, notamment le Syndicat des Producteurs de Coton et du Vivrier (SYCOV), la Fédération des Riziculteurs de l'Office du Niger (FRON), l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) et plus tard, la Plate-Forme Sahélienne des Organisations des Producteurs Ruraux appuyées par le CILSS.

Plusieurs donateurs et projets soutiennent les différentes organisations paysannes au Mali. Citons en exemple la Coopération Suisse au Développement (CSD), l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Gouvernement Norvégien. L'USAID finance la Ligue des Coopératives des Etats-Unis (CLUSA) pour la responsabilisation des organisations paysannes établies dans les zones non-CMDT où leur intervention est axée sur la demande. Le PNUD finance un projet d'action collective d'ONG dont les activités se concentrent sur la responsabilisation des organisations paysannes et aide les villages à comprendre les conséquences et les avantages de la décentralisation. Il appuie également les collectivités locales dans le domaine du renforcement des capacités, des structures et infrastructures socio-économiques grâce à la formation, la réalisation et la structuration de micro-projets. Le projet a un volet spécial "femmes" car celles-ci sont souvent oubliées. Il couvre actuellement 345 villages dans

trois régions différentes. A l'instar de la CLUSA, le projet d'action collective des ONG se concentre également sur les zones démunies hors de la zone d'intervention de la CMDT. Les Français, par le biais de l'Association Française de Développement Internationale (AFDI) apporte directement un appui financier à l'organisation paysanne appelée l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP). Les chambres régionales d'agriculture et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) sont financièrement soutenues par la FAO et plus récemment par la Banque Mondiale.

### ***Le Groupe Syndical du Coton, SYCOV/SYVAC***

Le Syndicat des Producteurs du Coton et du Vivrier (SYCOV) a été formé et légalement reconnu en 1990. Il a été formé à la suite d'une crise, lorsqu'en 1989 différentes associations régionales de producteurs de coton se sont unies pour rejeter une politique défavorable adoptée par la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) concernant la responsabilité financière des associations des producteurs du coton. En 1990, suite à une rumeur selon laquelle la CMDT souhaitait augmenter les salaires de son personnel sans relever les prix payés aux producteurs de coton, les membres du SYCOV unirent leurs efforts une fois encore pour créer le Comité de Coordination des Associations Villageoises et des Tons de Koutiala. Inquiète, la CMDT refusa de négocier avec le comité. En réaction, le comité lança une grève et pendant deux mois les associations refusèrent de livrer leur coton à la CMDT jusqu'à ce que le Ministre du Développement Rural lui-même s'impliquât en tant que médiateur dans le conflit. La CMDT accepta de négocier avec le comité et entérina la participation de SYCOV au Conseil National Agricole de Fixation des prix pour le coton. La section du SYCOV de Koutiala est très active et constitue un bel exemple de syndicat qui défend les droits de ses membres face à la CMDT et aux politiques du gouvernement.

En septembre 2001, les responsables de SYCOV nouvellement élus entreprirent une visite de travail dans les zones de production du coton dans les régions de la CMDT et OHVN pour évaluer les activités de la saison. La mission recommanda le changement de l'appellation SYCOV en Syndicat pour la Valorisation des Cultures Cotonnières et

Vivrières au Mali (SYVAC) pour refléter la nouvelle orientation de l'association des producteurs de coton. Un congrès eut lieu en octobre la même année pour adopter les nouveaux statuts. SYVAC qui est apolitique, devint membre de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM). La structure organisationnelle couvre tous les niveaux, du niveau villageois, en passant par le niveau préfectoral (ZER-ZAER-SDI) les zones, les régions (CMDT et OHVN) jusqu'au niveau national. Le SYVAC est ouvert à tout paysan malien sous réserve que ses activités soient directement ou indirectement liées au système de production du coton. Sa mission principale est de défendre les intérêts de ses membres sur le plan local, national et international. Il assure également la formation et l'information générale de ses membres. Sa principale source de revenus provient du prélèvement d'un montant de 250 FCFA par tonne de coton par an et par membre.

### ***L'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP)***

La méfiance et la divergence de vues parmi les différentes organisations paysannes des régions de Koror, Tominian, Koutiala, Fana, Ségou, Gao et Kayes ont poussé les décideurs et représentants des organisations paysannes à se réunir en 1993 pour créer une "commission paysanne" devant servir de cadre d'échange entre les organisations paysannes. En 1994 la "commission paysanne" a organisé plusieurs séminaires régionaux qui ont débouché sur la création de l'AOPP en 1995 au niveau national.

Les objectifs de l'AOPP sont de :

- Créer la confiance (cadre de confiance) entre les organisations paysannes,
- Identifier les centres d'intérêt communs entre les différentes organisations paysannes,
- Favoriser les contacts entre les paysans pour des relations commerciales et des activités syndicales,
- Améliorer les relations entre les paysans et les systèmes d'appui (assistance technique, administrative et politique),
- Défendre les intérêts des paysans dans la mise en œuvre des politiques agricoles, économiques et sociales,

- S'impliquer dans toutes les questions ayant rapport avec le paysan.

L'AOPP est ouverte aux organisations paysannes reconnues et est subordonnée à des frais d'adhésion. Bien que solide et crédible en tant qu'organisation paysanne, elle ne couvre pas tout le pays. Toutefois, grâce à son adhésion à l'APCAM, elle essaie d'influencer les politiques au niveau national. L'Association Française de Développement International (AFDI)<sup>6</sup> soutient financièrement l'AOPP.

### Chambre d'Agriculture (APCAM)

Avant 1987, les paysans maliens n'étaient pas organisés en associations. Lors d'une cérémonie officielle, le Chef de l'Etat convoqua une réunion des différentes couches sociales du pays. Il les rencontra tous à l'exception des paysans qui ne disposaient pas d'une organisation bien structurée pouvant les représenter. L'inexistence d'une représentation paysanne a conduit à la création d'une chambre nationale d'agriculture à Bamako avec des délégués représentés au niveau régional seulement. Lors des "mouvements populaires" de 1991, les paysans recommandèrent une structure plus décentralisée de la chambre d'agriculture et celle-ci fut étendue aux niveaux locaux. La FAO apporta un appui technique à la restructuration de cette chambre plus représentative. Aux niveaux des cercles, des régions et du centre, des élections aux postes de responsabilité furent organisées au bulletin secret. Chaque région doit créer sa propre chambre d'agriculture autonome (CRA). L'élection répond à un processus démocratique dans lequel chaque village délègue quatre personnes représentant chacun les paysans, les éleveurs, les pêcheurs et les forestiers. Au niveau de la commune, trois

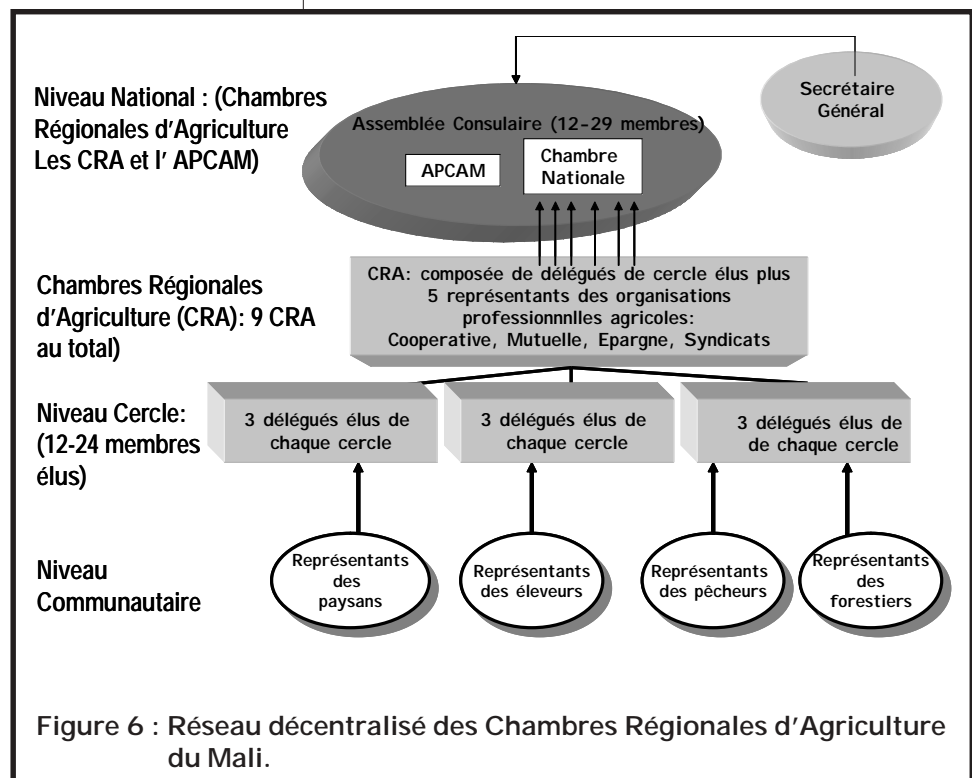
représentants des villages composant la commune sont élus pour les représenter au niveau du cercle. Les trois représentants élus de chaque niveau forment une assemblée consulaire au niveau régional. L'assemblée consulaire comprend également 5 représentants d'autres associations professionnelles agricoles pour un total de 12 à 29 membres.

Le réseau décentralisé de la chambre nationale d'agriculture au Mali est représenté dans la Figure 6. Il est composé d'une assemblée consulaire d'environ 12 à 29 membres élus et comprend :

1. La Chambre Nationale d'Agriculture composée de 9 Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et des délégués élus des différents cercles plus 5 représentants des corps professionnels et de
- 2 L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCAM) composée de 9 présidents des CRA, 2 membres élus de chaque CRA et 5 membres des organisations professionnelles agricoles.

Les missions assignées au réseau décentralisé de la chambre nationale d'agriculture sont les suivantes:

- Représenter au plan professionnel les intérêts des paysans, éleveurs, pêcheurs et forestiers aux niveaux local, national et international.



6.L'AFDI est reconnue pour ses échanges entre les paysans français et les paysans dans les pays en développement pour un partage d'expériences.

- Encourager la restructuration du monde rural de façon à lui permettre de faire face aux réalités du moment.
- Contribuer au renforcement des capacités des membres.
- Constituer un canal de communication et d'information pour les membres.
- Catalyser et soutenir les initiatives individuelles et collectives du monde rural.
- Participer aux prises de décisions de concert avec le gouvernement au nom du monde rural.

### **Organisations paysannes : forces, faiblesses, opportunités et risques**

Des organisations paysannes sont créées dans des circonstances différentes et avec des objectifs différents dans chacun des trois pays de l'étude. Il ne serait par conséquent pas normal de mettre dans la même catégorie les forces, faiblesses, opportunités et risques de toutes les OP étudiées. Un effort a été fait pour identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques de chacune des OP dans chacun des trois pays (Tableaux 1, 2 et 3). Cet effort est résumé dans les tableaux suivants :

#### **Forces communes**

Les paysans de la sous-région ont pris conscience du fait qu'individuellement, ils sont incapables de lutter en faveur de leurs droits, d'analyser leurs responsabilités et d'exprimer clairement leurs points de vue dans la sphère politique. En conséquence, ils mettent en place des entités plus grandes sous forme de groupements, associations, pré-coopératives, unions, coopératives, fédérations, syndicats, partenariats de coopératives ou des sociétés agricoles gérées par les paysans. Organisés, les paysans jouissent d'avantages majeurs :

- Une action en tant que grandes entités qui, au plan national, défendent clairement des intérêts communs, en particulier lors de négociations ; par exemple les associations des producteurs de coton au Burkina et au Mali, ou l'association des producteurs de café, de cacao et de karité du Ghana ont pu négocier les prix de leurs produits au nom de leurs membres.

- Une mise en commun des ressources des membres grâce aux cotisations, aux prélèvements sur les produits vendus par les membres, exemple un pourcentage prélevé sur la tonne de coton vendu ou un pourcentage prélevé sur le kilo de cacao vendu.
- Une mise en commun des ressources dans le but d'augmenter la base financière des membres et d'aider à réduire les risques peut servir de mécanisme de garantie des prêts.
- Une collaboration dans la mobilisation et dans la fourniture de services, pour permettre la réalisation d'économies d'échelle.
- Une collaboration dans le domaine du partage des informations et des techniques agricoles.

#### **Faiblesses communes**

La principale faiblesse commune aux organisations paysannes est le manque d'une vraie consultation à la base par les leaders avant la prise de décisions importantes au niveau national. La cause du problème réside dans le fait que les paysans ne sont pas bien représentés dans les organigrammes et seule une petite minorité au sommet parle au nom des paysans. Par conséquent, les paysans et leurs organisations, influencent très peu les politiques agricoles. Une autre faiblesse des organisations paysannes est cette tendance à dépendre des bailleurs de fonds pour l'appui financier et technique. Cette dépendance n'est pas une mauvaise chose en soi surtout que les capacités financières et techniques des organisations émergentes sont faibles. Toutefois, il se pose la question de la durabilité d'autant plus que les organisations paysannes elles-mêmes font très peu d'efforts pour renforcer leurs propres capacités financières et techniques et se prendre en charge en cas de réduction de l'appui des bailleurs de fonds. Sur la base des différentes études menées dans les pays, l'on peut conclure qu'il existe un désaccord général au sein des différentes organisations paysannes qui s'érigent toutes en défenseurs des intérêts des paysans vis-à-vis des politiques du secteur public.

#### **Opportunités communes**

De nouvelles opportunités se sont présentées aux paysans du début au milieu des années 80 lorsque l'environnement politique et socio-économique a fondamentalement changé dans la plupart des pays

**Table 1 : Forces, faiblesses, opportunités et risques des organisations paysannes choisies au Burkina Faso**

Organisation paysanne	Forces	Faiblesses	Opportunités	Risques
FENOP	Représentée de la base au niveau national.  Viabilité financière potentielle grâce aux cotisations des membres.	Tendance à agir au niveau national sans véritable consultation au niveau de la base.  Tendance à trop dépendre du soutien des bailleurs de fonds.	Possibilité d'apporter un soutien de qualité aux membres étant donné qu'ils sont organisés autour d'un produit agricole.	Incapacité de fonctionner efficacement sans un niveau élevé de soutien des bailleurs de fonds.
CNPA/B	Représentée à la base (niveaux provincial, départemental, et national).	Tendance à trop dépendre du soutien des bailleurs de fonds.	Peut exploiter leur visibilité internationale (reconnue par la communauté internationale : Banque mondiale, FAO) à son profit.	La dépendance du soutien des bailleurs de fonds peut réorienter l'organisation vers d'autres objectifs et activités.
UNJPA/B	Adhésion ouverte aux jeunes paysans (13-45 ans).  Membres plus instruits et plus dynamiques.	L'accès aux finances constitue le problème majeur (les jeunes gens disposent à peine de nantissements pour garantir les prêts).	Vigueur et initiative des jeunes et leur aptitude à adopter les nouvelles technologies.	Réticence d'autres organisations comprenant des membres plus âgés.
UNPC/B	Spécialisation autour d'un seul produit agricole (coton) par conséquent un soutien de qualité. Approvisionnement en intrants relativement assuré et débouchés pour le produit.	Tendance à trop dépendre du soutien technique et financier de SOFITEX.	Peut utiliser sa longue expérience et celle des voisins pour exercer une influence sur la direction.	Peut être exploitée par SOFITEX.  Peut être utilisée comme instrument politique.
CCOF	Elections démocratiques des responsables.	Ne représente pas toutes les OP.	Possibilité de servir comme une plate-forme représentant les paysans.	Concurrence de la part de la Chambre d'Agriculture émergente.



**Table 2 : Forces, faiblesses, opportunités et risques des organisations paysannes choisies au Ghana**

Organisation paysanne	Forces	Faiblesses	Opportunités	Risques
APCCK	Bien représentée à la base ; forte voix au niveau national ; principes démocratiques ; viabilité financière à partir des prélèvements sur les produits vendus ; possède et gère une société d'approvisionnement en intrants.	Tendance à être préoccupée par les aspects de la production du café, cacao et de noix de karité.  Pas d'effort pour diversifier et ajouter de la valeur aux matières premières.	Possibilité d'entreprendre des activités à valeur ajoutée et de transformation pour attirer la jeunesse.	Baisse des prix mondiaux des matières premières; Tendance des jeunes à délaisser les cultures pérennes. Population vieillissante parmi les producteurs de cacao.
APS	Représentée à la base.	Tendance à dépendre du soutien des bailleurs de fonds. Faible mobilisation interne de fonds.	Les membres peuvent être formés à fournir l'assistance technique dans la production de semences. Possibilités de créer des relations avec les distributeurs de semences pour des débouchés sûrs pour leurs semences.	Faible demande de semences.  Insuffisance de financement du secteur public.
GNAFF	Conseil exécutif composé d'experts des différents secteurs dont dépend le VEPEAG (Conseil de Promotion de l'exportation, et des Investissements, MAA). Possède et gère une société de commercialisation de légumes au nom des membres.	Dépendance du soutien du gouvernement (MAA) et des bailleurs de fonds. Pas bien connue dans plusieurs zones de production maraîchère.	Peut profiter des marchés émergents de produits et maraîchers en Europe et en Amérique.  Rénovation des installations de fret à l'Aéroport international de Kotoka, Accra.	Lenteur dans le développement des infrastructures de transport et de stockage.  Lenteur dans l'amélioration des capacités de recherche.
ANPPG	Représentation des petits exploitants agricoles et pêcheurs non membres des organisations paysannes autour des produits agricoles.	Tendance à trop dépendre du gouvernement et par conséquent perte d'indépendance. Cotisations de membre habituellement non payées. Perçue comme étant un instrument politique pour le gouvernement.	Révision du statut et réorganisation de l'ANPPG pour attirer des membres.	Les membres montrent un mécontentement grandissant.

**Table 3 : Forces, faiblesses, opportunités et risques des organisations paysannes choisies au Mali**

Organisation paysanne	Forces	Faiblesses	Opportunités	Risques
SYCOV/ SYVAC	Représenté depuis la base jusqu' au niveau national.  Soutien financier par prélèvement sur les ventes de coton des membres. Reconnaissance Internationale.	Priorité donnée au coton et peu d'attention aux autres récoltes.	Des rôles plus importants prévus par le gouvernement Malien en vue du désengagement de la société semi-publique du coton. Formation des distributeurs d'intrants du secteur privé et possibilités de collaboration.	Inexpérience des organisations paysannes dans l'acquisition, la manutention, la distribution et la gestion des intrants.
AOPP	Stabilité financière basée sur la contribution des membres et du soutien de l'Association des Paysans de France.	Absence de représentation dans certaines parties du pays.	Liens avec des associations paysannes en France.	Possible dépendance des associations paysannes de France.
Chambre d'Agriculture (APCAM)	Système décentralisé des chambres régionales et une assemblée permanente et consulaire au niveau national.  L'assemblée consulaire comprend des représentants d'autres associations professionnelles d'agriculture. Budget National alloué à l'APCAM.  Liens avec des Associations Internationales (FIPA).	Semble avoir des ambitions qui peuvent aller au-delà des intérêts des paysans ordinaires, appartenant à la chambre (ex. Siège de la chambre régionale d'agriculture).  Semble avoir un important poids politique.	Environnement politique émergent pouvant faciliter une consultation avec les paysans aux niveaux national et international.	Inexpérience des organisations paysannes dans l'acquisition, la manutention, la distribution et la gestion des intrants. L'APCAM deviendra-t-elle un instrument politique? Emergence du réseau régional des organisations paysannes (ROPPA) comme menace ou concurrence par rapport au réseau des chambres d'agriculture.

de l'Afrique. L'Etat n'est plus directement impliqué dans l'approvisionnement des intrants, dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et doit dialoguer avec les entités qui assurent ces fonctions. De même, les paysans ne peuvent plus compter sur le soutien direct de l'Etat et doivent apprendre à négocier leurs intérêts avec le gouvernement et le secteur privé dans le cadre de l'économie de marché. Par conséquent, les paysans doivent se renforcer à tous les niveaux, et vis-à-vis de leurs partenaires (décideurs, secteur privé etc.), et développer leurs capacités afin de pouvoir peser en tant que partenaires dans les prises de décisions.

La situation économique changeante et la mondialisation exigent également que les paysans s'arrangent pour exploiter l'attention dont ils sont l'objet dans les forums internationaux et qu'ils diversifient leurs activités en passant de la simple production aux activités à valeur ajoutée et de transformation. De nouvelles opportunités s'ouvrent incitant à une union des forces au sein des organisations paysannes régionales afin de tirer profit des entités régionales plus fortes (ex. Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO), Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et le Réseau des Opérateurs Economiques du Secteur Agroalimentaire de l'Afrique de l'Ouest (ROESAO) et influencer les politiques agricoles régionales.

### **Risques communs**

Il ressort clairement des études de cas qu'une sorte de rivalité existe entre les différentes organisations paysannes, minant ainsi leur capacité à parler d'une même voix et à défendre les intérêts des paysans. Le rôle que les différentes organisations paysannes doivent jouer et la manière dont elles peuvent se compléter les unes les autres ne sont pas clairement définis. En d'autres termes, les fonctions, les activités et les rôles des différentes organisations paysannes intervenant dans la réalisation des mêmes objectifs globaux ne sont pas bien définies. Cette situation est source de confusion et donne l'impression qu'elles se concurrencent au lieu de se compléter.

Il existe un risque du point de vue de la durabilité même des organisations paysannes, puisque la plupart d'entre elles dépendent dans une grande mesure de l'appui financier et technique des bailleurs

de fonds. Si les capacités ne sont pas renforcées au sein des organisations et si le soutien des bailleurs de fonds venait à diminuer, certaines des organisations seraient condamnées à disparaître. La tendance qu'ont certaines organisations paysannes à se laisser utiliser comme instruments politiques de promotion des programmes politiques du parti au pouvoir ou de l'opposition est réelle et continue de constituer un obstacle au bon fonctionnement des organisations paysannes.

### **Situation des organisations paysannes au niveau sous-régional**

La nécessité de regrouper les organisations paysannes nationales en des entités plus grandes à l'échelle sous-régionale afin d'influencer les politiques sous-régionales devient de plus en plus impérieuse. Heureusement, il y a une tendance émergente dans cette direction avec le lancement de quatre initiatives étroitement liées : le Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO), le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et le Réseau des Opérateurs Economiques du Secteur Agroalimentaire de l'Afrique de l'Ouest (ROESAO) ainsi que la Plate-forme du CILSS pour les Organisations paysannes<sup>7</sup>.

#### **Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO )**

La réussite des réseaux du système décentralisé des chambres d'Agriculture au Mali (avec le soutien de la FAO) a inspiré la création d'un réseau sous-régional des chambres d'Agriculture dont le siège se trouve au Mali. Les chambres d'agriculture n'existent actuellement que dans quelques pays, mais des projets sont en cours pour en créer dans d'autres. Le but du réseau sous-régional est de représenter et de défendre les intérêts de tous les paysans, qu'ils soient organisés en organisations paysannes ou qu'ils soient des paysans individuels, n'appartenant à aucune organisation ou organisation professionnelle de paysans. Au cours d'un récent atelier des Cham-

7. La plate-forme du CILSS est une initiative du CILSS visant à créer un forum pour les organisations paysannes dans les pays du Sahel. Avec les nouveaux développements intervenus du côté des organisations paysannes régionales, la plate-forme du CILSS devient de moins en moins visible.



bres d'Agriculture tenu à Bamako en novembre 2001, et regroupant des participants venus du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Togo, des recommandations ont été faites en faveur du renforcement des efforts de régionalisation des réseaux. D'autres activités clés identifiées pour le réseau régional des chambres d'agriculture comprennent :

- Création d'organisations professionnelles par filières agricoles (ex. association régionale des producteurs de coton, etc.).
- Renforcement ou création d'un forum consultatif des producteurs de la sous-région.
- Echanges réguliers d'expérience entre les pays membres.
- Organisation de foires régionales d'agriculture et autres événements catalyseurs pour la promotion de l'agriculture et le renforcement des relations.
- Diffusion parmi les membres des informations du marché et autres informations pertinentes d'intérêt commun.
- Garantie de la représentativité aux discussions dans le cadre des institutions sous-régionales telles que l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ou la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Mali représente le réseau des Chambres d'Agricultures auprès de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA) en qualité de Président pour l'Afrique. Le réseau des Chambres d'Agriculture a également représenté récemment les chambres dans les réflexions de l'UEMOA sur l'élaboration d'une politique agricole commune pour les Etats de l'UEMOA.

### **Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)**

Le ROPPA est une autre initiative qui s'emploie à rassembler les organisations paysannes de la sous-région ouest africaine. Le ROPPA qui se concentre surtout sur les petits exploitants agricoles ou les familles paysannes a été créé lors d'un atelier des organisations paysannes organisé à Cotonou, au Bénin en juillet 2000. Le siège proposé du ROPPA

est Ouagadougou, Burkina Faso, et les pays membres sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Les documents statutaires créant le réseau de même que le règlement intérieur du réseau ont été approuvés et signés par les membres au cours d'une autre convention tenue au Mali en novembre 2000. Les objectifs du ROPPA sont de :

- Promouvoir et défendre l'agriculture paysanne au profit des petits exploitants agricoles.
- Informer et former les membres du réseau à partir des expériences générées au sein même du ROPPA et ailleurs.
- Encourager les consultations entre les membres et promouvoir la structuration des organisations paysannes dans les pays membres afin qu'elles puissent participer à la prise des décisions qui affectent le secteur rural et agricole.
- Promouvoir la solidarité entre les membres du ROPPA
- Assurer la représentation des paysans aux niveaux sous-régional et international.
- Encourager les liens et les consultations entre le ROPPA et les structures semblables à travers le monde.

Le ROPPA est dirigé par un organe appelé la "Convention", composé de 7 délégués élus et qui est l'organe législatif chargé d'élaborer les stratégies et les orientations du ROPPA. Il dispose également d'un Comité Exécutif composé d'un Président et de deux vice-présidents, qui est l'organe exécutif et de supervision et d'une unité technique chargée de l'exécution des activités du Comité Exécutif. Les ressources du ROPPA proviennent des frais d'adhésion des membres qui s'élèvent à 1 000 000 FCFA par pays membre, des cotisations, des dons des partenaires et des bailleurs de fonds. Un Fonds de Renforcement des Capacités a été créé<sup>8</sup> pour soutenir les activités du réseau. A la date de juillet 2001, la situation financière du ROPPA s'élève à 183.535.711 FCFA sur une prévision totale de

8. Le Fonds Régional de renforcement des capacités des organisations paysannes et des producteurs agricoles, Rapport ROPPA, septembre 2001.

245.349.273 (Rapport du ROPPA, 2001). A part des frais d'adhésion représentant 4% des contributions totales, d'importants organismes donateurs et ONG contribuent au fonctionnement du ROPPA ; ce sont la Coopération Française (7%), Agriterra (5%), la Coopération Belge (10%), CSA (1%), SOS Faim (29%) et la Coopération Suisse (44%) (Figure 7).

Bien que le ROPPA n'existe que depuis deux ans seulement, il a entrepris plusieurs missions dans les pays membres afin de sensibiliser et de contribuer dans une large mesure aux réflexions de l'UEMOA sur l'élaboration d'une politique agricole commune pour les Etats de l'UEMOA. Le ROPPA est reconnu dans la sous-région par l'UEMOA avec qui il a signé un Protocole d'accord, et sur le plan international par l'Union Européenne, la FAO et d'autres organes s'intéressant aux organisations paysannes.

**Réseau des Opérateurs Economiques du Secteur Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ROESAO)**

Le ROESAO est un réseau régional regroupant les acteurs et les agro-industriels de la chaîne de production agricole (fournisseurs d'intrants, producteurs, transformateurs et les vendeurs de produits agricoles). Il a été créé en mars 2001 à Bamako au cours d'une Conférence régionale destinée à réexaminer les perspectives de l'agriculture en Afrique. Les objectifs du ROESAO sont les suivants:

- Le renforcement des capacités de ses membres afin qu'ils soient capables de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques régionales qui affectent leurs activités.
- L'élaboration et la diffusion d'informations sur le marché grâce à un système régional d'information.
- La formation des membres dans divers domaines de leurs activités
- La facilitation de l'accès à divers appuis du secteur public et du secteur privé pour ses membres.

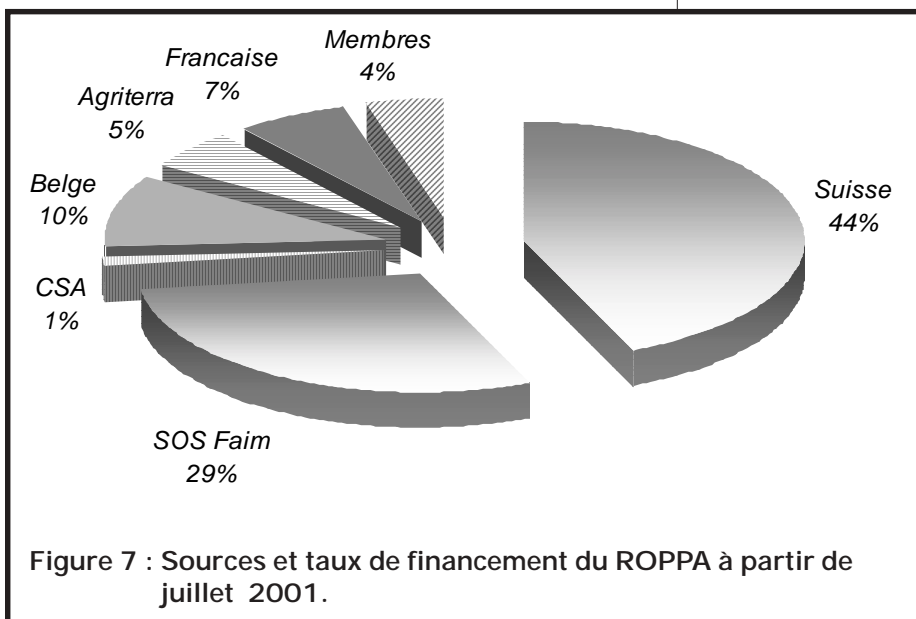
**Analyse des SWOT : Les organisations paysannes au niveau régional**

A l'instar des organisations paysannes nationales, des organisations paysannes au niveau régional sont également créées dans différentes circonstances et avec des objectifs différents mais qui sont étroitement liés. Les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques liés aux organisations paysannes au niveau régional sont les suivants :

**Forces**

Il est aujourd'hui généralement admis que même si les paysans individuels sont organisés en associations au niveau national et participent déjà aux prises de décisions au niveau national, ils peuvent ne pas être en mesure d'influencer les politiques régionales avec autant d'efficacité qu'ils pourraient le faire s'ils étaient regroupés en des entités régionales plus vastes. Les avantages majeurs dont peuvent profiter les organisations paysannes au niveau régional comprennent :

- Possibilité d'agir comme de grandes entités au niveau régional, exprimant clairement les intérêts communs, plus particulièrement dans les négociations relatives aux politiques agricoles communes régionales ou internationales.



- Mise en commun des ressources afin d'accroître la base financière des pays membres, aider à réduire les risques et servir de garanties aux prêts au niveau régional.
- Collaboration dans la recherche et dans le financement des services, et réalisation de ce fait des économies d'échelle.
- Collaboration dans le partage d'informations et de techniques agricoles.

### Faiblesses

La faiblesse majeure des initiatives régionales reste le manque apparent de coordination entre les réseaux. En particulier il semble exister la duplication des efforts par le RECAO et le ROPPA ainsi qu'une tension entre les dirigeants des deux organisations. Si cette situation n'est pas corrigée, ces organisations pourraient ne plus être en mesure de tirer profit des avantages d'une collaboration au niveau régional.

### Opportunités

L'environnement politique et socio-économique en mutation dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest offre des chances pour la révision des politiques agricoles et commerciales. Les paysans, en tant qu'acteurs importants doivent être consultés dans un cadre régional plus vaste, d'où la nécessité pour eux d'être forts et unis au plan régional. Il est encourageant de constater que l'un des réseaux régionaux (ROESAO) focalise l'attention sur l'agroalimentaire et la chaîne alimentaire en impliquant les distributeurs d'intrants et de produits, les transformateurs et les paysans eux-mêmes. Il est possible aujourd'hui d'unir les forces du ROPPA et du RECAO pour fournir les informations nécessaires sur le marché et sur le commerce aux paysans et aux hommes d'affaire de façon à influencer tous les aspects des politiques agricoles sous-régionales.

### Risques

Le plus grave danger que courent les organisations régionales émergentes est la rivalité apparente qui existe entre les deux principaux réseaux d'organisations paysannes. Cette rivalité pourrait provoquer leur division et saper leur capacité à parler d'une seule voix et à défendre les intérêts des paysans. Les rôles que les différents réseaux doivent jouer et la manière dont elles peuvent se compléter

ne sont pas clairement définis. La question de la durabilité des organisations paysannes constitue également une menace étant donné qu'elles dépendent actuellement de l'appui des bailleurs de fonds sans aucun mécanisme adéquat d'autofinancement.

## Stratégies d'intervention en matière de responsabilisation des paysans

Des expériences menées sous d'autres cieux (ex. de l'Albanie et décrit par Cotera 2000) montrent que les paysans et leurs organisations sont mieux responsabilisés par une organisation autonome n'ayant aucun lien direct avec le gouvernement et qui fonctionne indépendamment de toute institution gouvernementale. Bien que l'IFDC ait accès aux institutions gouvernementales et facilite le dialogue entre les paysans, les agro-industriels et les décideurs, il fonctionne indépendamment de toute institution gouvernementale. Sa stratégie d'intervention pour responsabiliser les organisations paysannes dans la sous-région se situe simultanément à deux niveaux qui sont : la responsabilisation au plan national et la responsabilisation au plan sous-régional<sup>9</sup>. Les activités clés de responsabilisation comprennent généralement :

- Le renforcement des structures des organisations paysannes (à la base, aux niveaux préfectoral, régional, national ainsi qu'aux niveaux sous-régional et international).
- Le développement ou le renforcement des capacités des paysans, (ex. les capacités techniques, commerciales et d'autres capacités) à divers niveaux :
  - pour accroître la participation économique des paysans et leur bien-être ;
  - pour leur pouvoir de négociation et de défense des intérêts dans tous les forums importants ;
  - pour connaître leurs droits et leurs responsabilités et être à même de participer et d'influencer les politiques qui les affectent, leur vie et leurs activités.

9. Ils rappellent la définition de la responsabilisation des paysans et son processus à partir des sections précédentes.

La définition de ces activités générales résulte d'une profonde compréhension de la situation des organisations paysannes telle qu'elle prévaut dans la sous-région (Figure 8). Elle concerne en particulier des paysans individuels au niveau de la communauté de base, regroupés en de grandes entités (ex. unions, associations ou autres groupements) au niveau préfectoral. Elles peuvent être basées sur les filières ou autres. Les groupements au niveau préfectoral sont devenus de grandes entités de ces mêmes groupements au niveau administratif régional. Sur le plan national, il existe des associations ou des fédérations nationales et la plupart de ces fédérations peuvent se regrouper et former une confédération, considérée comme organisation mère ou organisation faitière. Dans certains cas, les chambres régionales d'agriculture se mettent ensemble pour former la chambre nationale d'agriculture. Certaines de ces associations nationales sont enregistrées ou sont membres de toutes les organisations paysannes de la sous-région (ROPPA, RECAO ou ROESAO). Dans certains cas, la même organisation paysanne nationale peut appartenir aux trois réseaux sous-régionaux. Pendant que certaines organisations paysannes nationales appartiennent à l'organisation paysanne mondiale (FIPA) directement, d'autres font de même à travers les organisations paysannes sous-régionales.

### Niveaux d'intervention

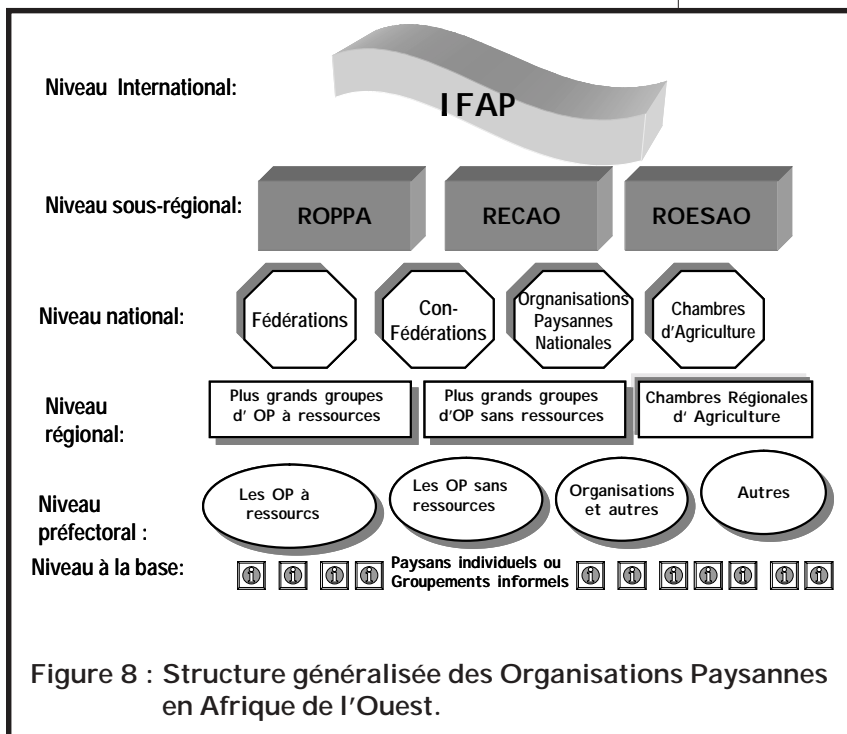
Manifestement, il est important d'intervenir à tous les niveaux, parce que, même le plus faible maillon contribue à la force de la chaîne. Différentes interventions sont nécessaires pour chaque situation particulière. Toutefois, étant donné que la majorité des paysans dans la sous-région sont analphabètes, le processus de responsabilisation devrait également comprendre l'alphabétisation, particulièrement au niveau de la base. Certaines ONG, en raison de leur proximité avec les organisations de base ont un avantage comparatif sur l'IFDC dans ce domaine et peuvent être mieux placées pour assurer cette mission.

La responsabilisation pour le pouvoir économique, les droits et devoirs, la défense des intérêts et la participation aux processus de prise de décisions pourraient être mieux gérée aux niveaux préfectoral et régional. Au niveau national, l'accent devrait être mis sur la coordination des différentes fédérations ou associations nationales dans le cadre d'une organisation "parapluie" ou faitière (confédération, chambre d'agriculture, ou autre entité) capable de défendre les droits, d'assurer le pouvoir de la pression et de la négociation au nom des paysans. Sur le plan sous-régional, où il existe actuellement quatre (4) initiatives concurrentes (ROPPA, RECAO, ROESAO, Plate-Forme du CILSS), les efforts devraient viser à assurer leur complémentarité et éviter la duplication des activités de façon à représenter efficacement les organisations paysannes dans chacun des pays, aux niveaux sous-régional et international.

Les activités de responsabilisation en cours

### Les activités de responsabilisation en cours

Les activités de responsabilisation en cours découlent d'une évaluation approfondie des besoins des organisations paysannes réalisée dans le cadre des études de cas et à travers l'analyse des FFOM. Par conséquent, ces activités sont induites par la demande. La section suivante décrit les activités de responsabilisation des paysans actuellement entreprises par l'IFDC et aborde la question des activités futures programmées.



### **Au niveau national**

**Burkina Faso (Etude de l'UNPC/B)**—L'Union Nationale des Producteurs de Coton au Burkina (UNPC/B) est actuellement confrontée à des problèmes d'approvisionnement en intrants et de commercialisation du produit, à la suite du retrait progressif du soutien du gouvernement du Burkina Faso à la société semi-publique de coton (SOFITEX). La SOFITEX a été pendant longtemps le principal fournisseur des intrants coton et l'acheteur du coton graine. Ainsi, l'UNPC/B a reconnu la nécessité de consolider sa structure et de renforcer les capacités de ses membres pour lui permettre de jouer les multiples rôles de représentation et de défense des intérêts au nom des membres, sans oublier le rôle de prestataire de services. Pour cela l'UNPC/B collabore avec le programme PPM de l'IFDC à la réalisation d'une étude approfondie de l'association dans le but de la responsabiliser. L'étude a débuté en novembre 2001 ; elle devra recueillir des informations sur :

- Les effectifs de l'UNPC/B, la structure et l'organisation depuis la base jusqu'au niveau national,
- Les mécanismes de prise de décision au sein et en dehors de l'association,
- Les modalités d'accès et d'échange d'informations entre les membres,
- La manière dont l'association travaille ou influence les décisions de SOFITEX relativement aux problèmes d'approvisionnement en intrants, de crédit, de soutien technique et de vente du produit,
- Les rapports de l'UNPC/B avec les autres organisations paysannes aux niveaux local et sous-régional,
- Les rapports de l'UNPC/B avec les instituts de recherche, de vulgarisation et de mise au point de technologies et particulièrement leur façon d'exprimer aux instituts de recherche leurs besoins en technologie,
- L'impact des différentes politiques gouvernementales sur la productivité et la rentabilité du coton dans le passé et
- Les mécanismes de dialogue et de négociation, etc.

Ces informations constitueront la base pour le développement d'activités de responsabilisation essentiellement orientée vers une meilleure organisation et représentativité ainsi que la formation d'une union plus démocratique et financièrement viable. Ces informations constitueront également la base du renforcement des compétences des membres en matière de plaidoyer et de bien-être économique car ceux-ci seront mieux outillés pour prester des services aux membres. Les leçons tirées de l'étude de l'UNPC/B seront très utiles dans les activités de responsabilisation d'autres organisations paysannes au Burkina Faso.

**Ghana (Réunion Consultative de la GNAFF)**—L'Association Nationale des Paysans et Pêcheurs du Ghana (GNAFF), qui est une organisation "faïtière", représentant les intérêts des paysans et des pêcheurs a perdu sa crédibilité du fait de ses relations antérieures avec les politiciens. Reconnaisant son insuffisance, la GNAFF a organisé récemment deux réunions consultatives en août et en septembre 2001 pour discuter de sa restructuration en vue de lui permettre de jouer un rôle représentatif sur le plan national. L'une des conclusions importantes des réunions consultatives a été que l'IFDC devait prendre l'initiative de programmer un atelier de formation au profit des dirigeants des différentes organisations paysannes au Ghana et d'utiliser l'atelier comme un point de ralliement ou un forum pour discuter et convenir de la manière dont une organisation faïtière représentative de tous les groupements paysans pourrait être organisée. L'IFDC dirige ainsi un comité de planification comprenant des acteurs clés, chargés de programmer cet atelier en collaboration avec les départements ministériels concernés : le Ministère de l'Environnement, de la Science et de la Technologie (MEST), le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture (MAA) et le Ministère du Développement de la Main-d'œuvre et de l'Emploi (MMDE) ainsi que d'autres partenaires au développement. Les activités entreprises dans ce cadre sont entre autres :

1. L'établissement d'une liste de contact concernant les principales organisations paysannes au Ghana, y compris leurs objectifs, leurs activités et leur structure organisationnelle.



2. La prise de contact avec les principales organisations paysannes, en vue de discuter et recueillir leurs points de vue sur l'initiative de la création d'une organisation faïtière représentative des organisations paysannes existantes afin de défendre les intérêts des paysans ghanéens.
3. L'identification des dates et lieu propices à l'organisation d'un atelier consultatif et de formation de 3 jours.
4. La prise en compte des points de vue d'un représentant du service de vulgarisation du MAA et du Cabinet du Vice Ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture dans l'accomplissement de la tâche.

La demande d'assistance adressée à l'IFDC par la GNAFF coïncide avec la détermination du gouvernement à renforcer et à responsabiliser les organisations paysannes au Ghana. Le Agricultural Services Sub-Sector Investment Program (AgSSIP) lancé récemment à Accra (le 27 novembre 2001), vise spécialement à appuyer le développement des organisations paysannes en collaboration avec le MMDE, le Conseil des Coopératives du Ghana et certaines ONG bien ciblées. La création d'une organisation faïtière pour le mouvement des organisations paysannes au Ghana est envisagée. Un Fonds de Développement de 5 millions de dollars US pour les organisations paysannes sera créé dans le cadre du programme AgSSIP, et sera géré par l'organisation elle-même.

#### ***Au niveau sous-régional***

***Atelier de sensibilisation et d'identification des activités***—Les études exploratoires dans les trois pays et les discussions menées avec le CILSS ont fait apparaître la nécessité d'une prise de conscience de la responsabilisation du paysan au niveau sous-régional. Par conséquent un atelier sous-régional des organisations paysannes a été programmé, dans le but de réunir les organisations paysannes et de les amener à identifier des activités communes susceptibles d'améliorer leur capacité d'implication dans les prises de décisions les concernant au niveau sous-régional.

L'IFDC et le CILSS ont conjointement organisé l'atelier à Koudougou, au Burkina Faso, en mai 2001. Cinquante sept participants étaient présents, représentant des organisations paysannes de neuf

pays<sup>10</sup>. L'atelier avait pour objectifs premiers : (1) sensibiliser sur la nécessité d'une responsabilisation du paysan au niveau sous-régional ; (2) donner la possibilité aux paysans d'échanger leurs vues sur leur niveau de participation aux prises de décisions (en particulier sur les décisions relatives à la gestion de la fertilité des sols), et (3) identifier les domaines dans lesquels les paysans et leurs organisations ont besoin de l'assistance des ONG et d'autres partenaires au développement. Bien que les paysans ne présentent pas toujours la question de la fertilité des sols comme étant la plus importante de leurs préoccupations, l'atelier s'est servi de la gestion de la fertilité des sols comme élément fédérateur pour l'échange de vues sur la manière dont les paysans participent aux prises de décisions qui affectent leurs activités, eux qui sont les premiers utilisateurs de la terre. Au cours de l'atelier, une série d'activités et de domaines de collaboration ont été identifiés par les participants et ceux-ci constituent pour l'IFDC la base de ses efforts de responsabilisation des organisations paysannes dans la sous-région.

Le consensus général qui s'est dégagé des discussions en plénière et des groupes de travail est que l'influence des paysans sur les politiques et les décisions dans la sous-région est généralement faible, et dans la plupart des cas inexistante. Les domaines dans lesquels les organisations paysannes ont besoin d'une intervention de la part de l'IFDC et de ses partenaires sont entre autres :

- L'organisation des paysans à tous les niveaux, et particulièrement aux niveaux national et sous régional en des entités cohésives et bien coordonnées,
- Le renforcement des capacités des paysans dans les domaines technique, commercial, organisationnel, de négociation, de pression et communication,
- L'accès au marché local, régional et international ainsi qu'aux informations sur le marché,
- L'allègement des contraintes de l'insécurité foncière, et
- L'accès au financement.

10. Burkina Faso, Cap Vert, Tchad, Guinée Bissau, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal.

**Atelier de consultation et de formation pour les dirigeants des OP**—En réponse à la demande faite lors de la réunion sous-régionale des organisations paysannes à l'atelier de Koudougou en mai, l'IFDC a organisé un atelier de consultation et de formation à Lomé, Togo en octobre 2001. L'atelier a réuni plus de quarante représentants d'organisations paysannes (OP) et des chambres d'agriculture (CA) de quatre pays de l'Afrique de l'Ouest<sup>11</sup>. L'atelier a eu pour thème : **“Renforcement des capacités des responsables d'organisations paysannes dans les systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants et dans le marketing des produits agricoles”**. Le volet consultatif a été conçu pour les dirigeants des organisations paysannes et des chambres d'agriculture pour leur permettre d'identifier les problèmes, les besoins et les attentes en terme de soutien et de formation en vue de la programmation d'actions futures.

Le programme a comporté des visites de terrain pour observer des systèmes d'approvisionnement en intrants et des sites où se pratiquait la gestion intégrée de la fertilité des sols, particulièrement dans le secteur du maraîchage. Un aspect important a été la visite de l'usine de fabrication d'engrais au Port de Lomé. Ce fut l'occasion pour les participants de prendre des contacts d'affaires en vue de l'achat direct d'intrants. Les thèmes développés et les problèmes discutés ont débouché sur l'identification de certains aspects qui devraient être pris en compte et qui devraient orienter les futurs programmes de formation vers :

- La clarification des fonctions des différents types d'organisations paysannes,
- La définition des rôles et des responsabilités des organisations paysannes dans l'approvisionnement en intrants,
- La détermination des mécanismes devant faciliter l'accès aux intrants agricoles,
- La prise de mesures destinées à réduire les marges des intermédiaires et la définition des moyens

11. Voir communiqué de presse intitulé “La Division Afrique de IFDC renforce les paysans et les organisations paysannes” à trouver sur le site [www.ifdc.org](http://www.ifdc.org) et aller à la page “quoi de neuf”.

de redistribuer aux organisations paysannes les bénéfices découlant des économies d'échelle,

- L'identification des voies par lesquelles les organisations paysannes peuvent coopérer sur le plan régional afin de réduire les coûts d'approvisionnement en intrants.

L'accent a été mis sur l'importance de l'information et de la communication dans le ciblage des marchés et le besoin urgent pour les organisations paysannes locales et les chambres d'agriculture de se former et d'avoir accès aux nouveaux outils et technologies de l'information. “Formation, information et communication sont les éléments clés pour l'efficacité des organisations paysannes : formation pour réussir les activités ; informations pour se positionner soi-même ; et communication pour garder le contact avec les autres partenaires” explique Bassiaka Dao un participant, membre de la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina Faso (FEPA-B).

A l'issue de l'atelier, les participants ont formulé des recommandations parmi lesquelles :

- L'institutionnalisation d'un forum annuel ou bienal du secteur privé et des organisations paysannes pour évaluer les nouveaux développements,
- Une collaboration entre l'IFDC-Afrique et les organisations paysannes pour obtenir le financement nécessaire pour les programmes futurs de formation, et
- Le soutien de l'IFDC-Afrique dans le développement de mécanismes visant au transfert des connaissances acquises par les dirigeants des organisations paysannes et des chambres d'agriculture aux membres opérant à la base.

### Activités futures de responsabilisation

#### Principes directeurs

Lors de la préparation des activités futures de responsabilisation, les leçons apprises des activités en cours serviront d'indicateurs. On peut retenir parmi les leçons apprises les préoccupations suivantes :

- La nécessité pour l'IFDC de se focaliser sur sa mission tout en collaborant avec les ONG et autres organisations spécialisées dans les autres domaines relatifs à la responsabilisation du paysan.

- La nécessité de collaborer et de mettre en commun les ressources avec les bailleurs de fonds et autres organismes tout en prenant en compte leur centre d'intérêt propre en ce qui concerne la responsabilisation des organisations paysannes.
- La nécessité de permettre l'accès des organisations paysannes aux informations sur le marché et sur les prix des intrants et produits agricoles.

**Le point sur les objectifs de l'IFDC**—L'un des objectifs du projet IFDC-FASEPE, financé par le Ministère de la Coopération au Développement des Pays-Bas, est de responsabiliser et d'aider les paysans à participer à la création d'un environnement propice qui encourage à investir dans l'amélioration de la fertilité des sols. Le processus de responsabilisation exige que des paysans s'organisent en associations reconnues. En effet l'approche prioritaire qui ressort des cas étudiés et de l'analyse des FFOM consiste, pour les partenaires au développement, d'aider les paysans à mieux s'organiser depuis la base jusqu'au niveau national. Cette démarche reste essentielle parce que les paysans ne peuvent pas être responsabilisés s'ils n'ont pas une organisation à même de les représenter sur les plans local, préfectoral, national, régional et international. Bien que le renforcement des organisations paysannes locales demeure un aspect indispensable du processus de responsabilisation du paysan, l'IFDC n'a pas un avantage comparatif dans ce domaine. Il doit collaborer avec les organismes appropriés, particulièrement les ONG qui travaillent à la base.

En tant que Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole, la force de l'IFDC réside dans la création d'un cadre incitatif pour les investissements dans l'amélioration de la fertilité des sols. Les paysans, grands ou petits exploitants, ont un intérêt direct dans l'amélioration de la fertilité des sols, qui constitue la ressource naturelle indispensable à partir de laquelle ils produisent des vivres et des fibres textiles. Dans le contexte actuel, l'accroissement rapide de la population et la réduction consécutive de la terre arable par personne ont fait de l'intensification agricole une meilleure option par rapport à l'agriculture extensive pour accroître la production agricole. L'intensification agricole elle-même exige des efforts soutenus pour améliorer la fertilité des sols,

mettre en œuvre des politiques gouvernementales appropriées, et développer des systèmes durables d'approvisionnement en intrants et de commercialisation des produits. Toute décision de politique qui affecte négativement l'un de ces facteurs, affecte aussi négativement le bien-être des paysans. L'IFDC est bien placé pour préparer les paysans à participer à la prise de décisions ou à influencer les décisions affectant ces facteurs.

**Collaboration avec les bailleurs de fonds et autres organismes**—Une faiblesse majeure des organisations paysannes dans la sous-région est leur tendance à trop dépendre du soutien technique et financier des bailleurs de fonds au point que les philosophies et les intérêts des bailleurs de fonds déterminent parfois l'orientation des organisations paysannes dépendantes. Il est peu probable qu'une seule institution ou un seul organisme donateur soit suffisamment outillé pour responsabiliser les paysans dans tous les domaines mentionnés plus haut. Certains bailleurs de fonds manifestement s'intéressent au renforcement des organisations paysannes et à l'action de groupe. D'autres se focalisent sur les relations entre la recherche et la vulgarisation, ou sur la responsabilisation par l'alphabétisation, la participation économique. D'autres enfin s'intéressent à la défense des intérêts. Par conséquent, il est indispensable de faire un rapide inventaire des bailleurs et institutions avec leurs intérêts spécifiques de sorte que ceux qui sont intéressés par les mêmes aspects de la responsabilisation des paysans puissent mettre en commun leurs ressources et capacités d'une manière bien coordonnée et plus efficace.

**Accès aux informations sur les marchés et sur les prix**—Les paysans et leurs organisations seraient mieux outillés pour participer effectivement aux prises de décisions, s'ils avaient accès aux informations relatives à leurs activités. Cela inclut les informations sur l'existence et l'accès aux technologies agricoles, les politiques gouvernementales et leurs impacts sur leurs activités, les tendances du marché des intrants et de la production (locale, nationale et internationale), les droits et les devoirs des paysans, etc. L'atelier régional de formation organisé par l'IFDC, sur le thème "Renforcement des capacités des responsables d'organisations paysannes dans les systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants et dans le marketing des



produits agricoles'' a été une telle réussite que les participants ont souhaité qu'une activité semblable soit exécutée au plan national au profit des différentes organisations paysannes.

### **Activités spécifiques**

Conformément à la stratégie du projet, les activités continueront d'être conjointement identifiées et planifiées par les organisations paysannes et le projet FASEPE dans les pays. Toutefois des activités clés ont été déjà identifiées pour exécution dans un avenir immédiat.

L'éternel problème d'approvisionnement en intrants et de commercialisation des produits auquel font généralement face les paysans (spécialement les producteurs de céréales) est en train d'être résolu au Burkina Faso avec la création de la société de promotion des filières agricoles (SOPROFA). Lancée en janvier 2002, la SOPROFA est une société agro-alimentaire intégrée qui a pour vocation de fournir les principaux intrants aux paysans et d'acheter leurs céréales et légumineuses en vue de leur transformation et leur commercialisation. Ainsi les produits des paysans serviraient de garantie pour l'obtention de crédits/intrants auprès de la SOPROFA. Le projet FASEPE pourrait servir d'interface entre la SOPROFA et les OP. En particulier il sensibilisera les organisations paysannes qui auront signé un contrat avec la SOPROFA sur leurs droits et responsabilités en vue d'accroître leur capacité de défendre leurs intérêts, de dialoguer et de négocier efficacement avec la société.

Au Ghana, le projet travaillera en collaboration avec le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture et le Conseil des Coopératives du Ghana, le Ministère du Développement de la Main-d'œuvre et de l'Emploi de même qu'avec les bailleurs de fonds (exemple, DFID, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), CARE International, le Danish International Development Agency (DANIDA) et l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), etc.. Un atelier de consultation et de formation sera organisé à l'intention des dirigeants des plus importantes organisations paysannes du Ghana. L'objectif sera de discuter et de parvenir à un consensus concernant la création d'une organisation faïtière dont la mission sera de représenter les paysans et les pêcheurs

du Ghana. Le secrétariat de l'organisation faïtière sera renforcé de manière à pouvoir coordonner les activités de responsabilisation dans le domaine de la défense des intérêts des membres et d'autres activités.

L'information sur le marché et le commerce étant essentielle pour la responsabilisation des organisations paysannes, le projet s'attachera à leur donner accès au site web du Réseau d'Informations du Marché Agricole Africain (AFAMIN) et les former à son utilisation dans chacun des pays de même qu'au niveau de la sous-région.

## **Conclusion**

Une nouvelle ère s'installe : les paysans et leurs organisations auront à jouer un important rôle dans le développement de l'agriculture et du secteur rural dans la sous-région. Cette situation est engendrée par le fait que l'Etat n'est plus directement impliqué dans la fourniture d'intrants, dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et apprend actuellement à dialoguer avec les entités qui assument la responsabilité de ces fonctions. D'autre part, les paysans se rendent compte qu'ils ne peuvent plus compter sur le soutien direct de l'Etat et qu'ils doivent apprendre à négocier leurs intérêts avec le gouvernement et le secteur privé dans le cadre de l'économie de marché. Dans ce contexte, les paysans doivent renforcer leurs capacités à tous les niveaux aussi bien vis-à-vis de leurs partenaires (décideurs, secteur privé, etc.). Ils doivent travailler de plus en plus avec les gouvernements, les entreprises du secteur privé et les institutions de recherche, de vulgarisation et les institutions financières. Les organisations paysannes ne peuvent plus se préoccuper exclusivement des questions locales et nationales mais doivent s'intéresser aux problèmes sous-régionaux et internationaux qui les affectent en général. Le processus de responsabilisation du paysan peut être long et compliqué. Aucune institution n'a la capacité de traiter tous les aspects de la responsabilisation des paysans, d'où le besoin d'unir les forces pour fournir l'apport technique et financier depuis la base jusqu'au niveau mondial.

## Références Bibliographiques

- ARC. 1994. Le Mouvement Paysan au Burkina Faso: Ses composants, ses forces et ses limites 1 ère partie, Rapport de synthèse, Association Internationale Six-S, Burkina Faso.
- Beaudoux, Elian, André Bourque, Marie-Hélène Collin, Jean Delion, Dominique Gentil, Charles Kabuga, Jurgen Schwettman, et Ashih Shah. 2001. <http://wbln0018.worldbank.org/essd/essd.nsf/producer/beaudouxetal>.
- Cotera de la, José. 2000. QABI-A Tool to Support Private Farmers' Associations in Southern Albania, <http://wbln0018.worldbank.org/essd/essd.../>.
- Diagne, D., and D. Pesche (Eds.). 1995. Peasant and Rural Organizations (PROs): Forces for Development in Sub Saharan Africa, Ministère Français de la Coopération.
- Economist Intelligence Unit (EIU). 1999. Country Report, 2<sup>ème</sup> trimestre, Burkina Faso and Niger, p. 17.
- Hartwig, E. 2000. "Women's Organizations and Self-Help Groups: A Step Towards Independence?," *Agriculture and Rural Development*, Volume 7, No. 1, April 2000, pp. 31-37.
- Jeune Afrique. 1997. L'or Blanc du Burkina Faso, No. 1887, du 5 au 11 mars.
- Nederlof, E. S. 1999. *Farmer Empowerment for Participation in the Policy Processes for Sustainable Agricultural Production: The Case of Burkina Faso*, Document de travail sur les Organisations Paysannes No 1, Programme Politique et Marché, IFDC Division Afrique.
- Nederlof, E. S. 2000a. *Farmer-Based Organizations for Soil Fertility Management in Ghana: An Exploratory Study*, Document de travail sur les Organisations Paysannes No 2, Programme Politique et Marché, IFDC Division Afrique.
- Nederlof, E. S. 2000b. *Farmer-Based Organizations and Their Participation in National Decision Making Concerning Soil Fertility Management: The Case of Mali*, Document de travail sur les Organisations Paysannes No 3, Programme Politique et Marché, IFDC Division Afrique.
- Nederlof, E. S. 2001. *Farmers' Participation in National Decision Making for Soil Fertility Improvement: The Case of Benin*, Document de travail sur les Organisations Paysannes No 6, Programme Politique et Marché, IFDC Division Afrique.
- North, D. C. 1990. Institutions, Institutional Change and Economic Performance, Cambridge University Press.
- Ouattara, S. 1999. Les Organisations Paysannes Adultes et Courtisées, <http://www.franco-phonie.org/syfia/10015.htm>.
- Pertev, Rashid, and David King. 2000. "The Essential Role of Farmers' Organizations in Developing Countries," *Agriculture and Rural Development*, Volume 7, No. 1, April 2000, pp. 28-30.
- ROPFA. 2001. Présentation du ROPFA, Labé, Guinée, juillet 2001.
- Sall, A. 2000. Evaluation de la Plateforme Paysane Sahélienne: Le cas du Mali, CILSS Padlos after DNACCOP (1995).
- Sharma, Raju. 2001. "Empowerment Mobilization for Effective Women's Development," *LEISA Magazine*, Vol. 17, No. 1, April 2001, p. 15.

Bulletin Technique IFDC—T-66  
Décembre 2002  
3C

IFDC  
P.O. Box 2040  
Muscle Shoals, Alabama 35662 (U.S.A.)

ISBN 0-88090-135-7